

## CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

## Séance du Conseil communautaire du 25 mai 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle****Délibération n°25.05.2021-01B****CLIMAT – TRANSITION ENERGETIQUE****OBJET – Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 de Clisson Sèvre Maine Agglo****Nombre de membres :**

↙ En exercice : 50  
↙ Présents : 43  
↙ Représentés : 6  
↙ Votants : 49

**Date de la convocation :**

17 mai 2021

**Secrétaire de séance :**

M. Didier MEYER

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle Sèvre au complexe de la Margerie à GORGES, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

**Etaient présents :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE BOUSSAY</b>	M. Jean-Guy CORNU, M. Dominique PIRMET Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
<b>CHATEAU-THEBAUD CLISSON</b>	M. Alain BLAISE, Mme Valérie LECORNET M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
<b>GETIGNE</b>	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
<b>GORGES</b>	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU
<b>HAUTE-GOULAIN</b>	M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES, Mme Stéphanie MIRANDA, M. Albert SELOSSE
<b>LA HAYE-FOUASSIERE</b>	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT
<b>LA PLANCHE MAISDON-SUR-SEVRE</b>	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
<b>MONNIERES REMOUILLE</b>	M. Benoît COUTEAU, Mme Linda GABORIAU
<b>ST-FIACRE-SUR-MAINE</b>	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
<b>ST-HILAIRE-DE-CLISSON</b>	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
<b>ST-LUMINE-DE-CLISSON</b>	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
<b>VIEILLEVIGNE</b>	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU Mme Nelly SORIN, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

**Absents excusés et représentés :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique Pirmet
<b>CHATEAU-THEBAUD</b>	M. Jean-Michel BOUSSONNIERE qui a donné procuration à Alain Blaise
<b>GORGES</b>	Mme Hélène BRAULT qui a donné procuration à Gaëtan Bourasseau, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier Meyer
<b>LA HAYE-FOUASSIERE</b>	Mme Agnès PARAGOT qui a donné procuration à Karine Guimbretière
<b>VIEILLEVIGNE</b>	M. Alain BOUCHER qui a donné procuration à Sophie Pacé

**Absents excusés :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
-------------------------------	-----------------------------

**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle****Délibération n°25.05.2021-01B****CLIMAT – TRANSITION ENERGETIQUE****OBJET – Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 de Clisson Sèvre Maine Agglo**

**Rapporteur : M. Didier MEYER, Vice-président délégué au Climat et Transition énergétique**

**EXPOSE DES MOTIFS**Rappel de la démarche

La Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a rendu obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territoire.

Par délibération en date du 22 janvier 2019, le conseil communautaire de Clisson Sèvre Maine Agglo a décidé d'engager l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial.

L'élaboration du PCAET a été lancée au premier semestre 2019. La lutte contre le changement climatique étant une affaire de tous, ce document a été co-construit avec les acteurs du territoire. Les partenaires ont été associés au sein d'un comité de suivi qui s'est réuni à chacune des étapes : présentation du diagnostic, définition des enjeux, construction de la stratégie et définition du plan d'actions. Deux temps de concertation ouverts à l'ensemble des acteurs du territoire ont été organisés pour partager le diagnostic et définir les enjeux et le plan d'actions.

L'ambition du PCAET a été validée à l'unanimité en conseil communautaire le 26 novembre 2019, confirmant la volonté du territoire de contribuer aux objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie et des émissions de polluants atmosphériques.

Le projet de PCAET a été arrêté, par un vote à l'unanimité, en conseil communautaire du 3 mars 2020.

Le projet de PCAET a ensuite été soumis à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), au Préfet de la Région des Pays de la Loire et à la Présidente de la Région des Pays de la Loire. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale n'a pas émis d'avis. Les avis de l'Etat et de la Région des Pays de la Loire sont arrivés hors délai réglementaire. Ils ont, tout de même, été portés à la connaissance du public et pris en considération.

La concertation dématérialisée du public s'est déroulée du 1<sup>er</sup> février au 3 mars 2021. Les documents ont été accessibles sur le site internet de l'Agglo <https://agissonspourleclimat.clissonsevremaine.fr/> et consultable au siège communautaire.

109 contributions ont été exprimées via le formulaire en ligne par 45 habitants. L'ensemble des contributions sont reprises dans le bilan de la concertation, qui sera disponible sur le site internet de l'Agglo.

Les modifications et précisions proposées au projet de PCAET :

Comme suite aux différents avis et contributions reçus, il est proposé d'apporter les modifications et précisions suivantes au projet de PCAET :

**Concernant la stratégie,**

- Il n'y a pas de modification apportée au projet arrêté de PCAET.
- Cependant, pour faire suite à l'avis de l'Etat, et afin de prendre en considération les évolutions des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone, Clisson Sèvre Maine Agglo mènera, d'ici l'évaluation à 3 ans, soit 2024, une réflexion prospective pour viser la neutralité carbone à l'horizon 2050.

**Concernant le programme d'actions,**

- Pour faire suite à l'avis de l'Etat, il est proposé :
  - D'approfondir le volet adaptation au changement climatique, en particulier pour les secteurs agricole, forestier et du tourisme.
  - Les fiches actions concernant la filière agricole seront précisées avec les acteurs du territoire pour l'évaluation à mi-parcours.
  - Une évaluation de l'impact du programme d'économies d'énergie sur la croissance économique et l'emploi sur le territoire est intéressante et pourra être menée au moment du bilan du PCAET.
  - La construction d'une feuille de route opérationnelle et la priorisation des actions est le travail à venir de la commission Climat – Transition énergétique. Une réflexion est en cours sur l'évaluation des moyens humains et financiers à mettre en œuvre dans le cadre du projet de territoire de Clisson Sèvre Maine Agglo.

- Pour faire suite aux contributions des habitants,
  - Axe 2 « Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité », objectif 6 – Préserver la ressource en eau et la biodiversité, modification de la fiche action 3 : Zéro artificialisation nette des sols pour les projets portés par l'ensemble des collectivités de l'Agglo et non pas seulement l'Agglo.
  - Axe 4 « Améliorer la performance énergétique des bâtiments », objectif 1 – accompagner la rénovation de l'habitat, la fiche action 1 « déployer une plateforme territoriale de la rénovation énergétique » est complétée dans sa rubrique partenaires par la Région, l'ADEME et le Département.
  - Axe 6 « Développer le potentiel énergétique renouvelable du territoire », objectif 1 Améliorer la connaissance du potentiel du territoire, la fiche action 1 est complétée dans son descriptif pour étudier le potentiel de développement du bois-énergie. Le développement de cette production répond à des objectifs transversaux de préservation de la biodiversité, de la gestion des déchets et de la production d'énergies renouvelables.
  - Axe 7 « Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire au changement climatique », objectif 2 Préserver la biodiversité et développer la séquestration du carbone, la fiche action 2 « développer l'éco-pâturage pour nettoyer les zones en friche », est modifié dans son titre pour être plus explicite par rapport aux objectifs et au descriptif de l'action : « développer l'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts publics »

Une fois approuvé par le Conseil Communautaire, le PCAET sera déposé sur la plateforme informatique et mis à disposition du public à l'adresse suivante : <https://www.territoires-climat.ademe.fr>

A compter de la date de l'approbation du PCAET par le Conseil communautaire, et pendant une durée minimale de 3 mois, Clisson Sèvre Maine Agglo publiera sur son site internet la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte et les motifs de la décision.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée en 2024 avec les acteurs associés à l'élaboration du PCAET. Elle se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan intermédiaire mis à disposition du public.

#### **DELIBERATION**

**VU** les articles L. 5211-10 et L2224-34 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** les Lois Grenelle 2 (Loi n°2010 -788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, puis la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)),

**VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment l'article 188, disposant que tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existant au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial et doivent l'adopter avant le 31 décembre 2018,

**VU** l'article R229-53 du Code de l'Environnement qui prévoit que l'établissement public qui engage l'élaboration du plan climat air énergie territorial en définit les modalités d'élaboration et de concertation,

**VU** le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat – Air – Energie Territorial

**VU** l'arrêté ministériel du 4 août 2016 relatif au Plan Climat – Air – Energie Territorial

**VU** la délibération du conseil communautaire du 22 janvier 2019 engageant l'élaboration du PCAET à l'échelle du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**VU** la délibération du conseil communautaire du 26 novembre 2019 prenant acte des enjeux Climat Air Energie identifiés lors de la phase de diagnostic du territoire ; des premières orientations stratégiques et des prochaines étapes de la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial,

**VU** la délibération du conseil communautaire du 3 mars 2020 portant arrêt du projet de PCAET,

**VU** la transmission pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays de la Loire en date de 23 juin 2020, sans réponse,

**VU** l'avis de la Région des Pays de la Loire réceptionné par courrier en date du 12 octobre 2020,

**VU** l'avis formulé par la préfecture de Région Pays de la Loire reçu par courrier daté du 20 octobre 2020,

**CONSIDERANT** les recommandations de la préfecture de Région, de la Région des Pays de la Loire pour lesquels des réponses sont apportées en annexe,

**CONSIDERANT** la consultation publique organisée du 1er février au 3 mars 2021 pour recenser les avis de la population sur le projet de PCAET,

**CONSIDERANT** les réponses apportées aux remarques du public,

**CONSIDERANT** les principales modifications telles qu'elles sont proposées en annexe de la présente délibération,

**CONSIDERANT** que le PCAET est élaboré pour une durée de 6 ans et doit être évalué tous les 3 ans afin d'entrer dans un processus d'amélioration continue,

**CONSIDERANT** l'obligation de mettre à disposition du public le PCAET adopté sur la plate-forme nationale de l'ADEME,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Climat – Transition énergétique en date du 7 avril et 5 mai 2021,

**VU** l'avis du Bureau communautaire réuni le 11 mai 2021,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

**VALIDE** les propositions de modifications en annexe.

**APPROUVE** le Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026, tel qu'annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer, dans le cadre des démarches afférentes, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur Le Président, ou son représentant, à solliciter les financements utiles à la réalisation des actions.

**POURSUIT** l'animation territoriale autour du Plan Climat afin de créer une dynamique partagée autour des questions Climat – Air – Energie et de veiller à la mise en œuvre des actions par Clisson Sèvre Maine Agglo et l'ensemble des acteurs du territoire.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

**Suffrages exprimés :**

**Voix pour : 49**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**  
**Séance du Conseil communautaire du 25 mai 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle**

**Délibération n°25.05.2021-02B**

**CULTURE**

**OBJET – Espace culturel Le Quatrain : présentation de la saison culturelle septembre à décembre 2021 et approbation des tarifs des spectacles**

**Nombre de membres :**

↵ En exercice : 50  
↵ Présents : 43  
↵ Représentés : 6  
↵ Votants : 49

**Date de la convocation :**

17 mai 2021

**Secrétaire de séance :**

M. Didier MEYER

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle Sèvre au complexe de la Margerie à GORGES, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

**Etaient présents :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	M. Jean-Guy CORNU, M. Dominique PIRMET
<b>BOUSSAY</b>	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
<b>CHATEAU-THEBAUD</b>	M. Alain BLAISE, Mme Valérie LECORNET
<b>CLISSON</b>	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
<b>GETIGNE</b>	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
<b>GORGES</b>	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU
<b>HAUTE-GOULAINÉ</b>	M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES, Mme Stéphanie MIRANDA, M. Albert SELOSSE
<b>LA HAYE-FOUASSIERE</b>	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT
<b>LA PLANCHE</b>	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
<b>MAISDON-SUR-SEVRE</b>	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
<b>MONNIERES</b>	M. Benoît COUTEAU, Mme Linda GABORIAU
<b>REMOUILLE</b>	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
<b>ST-FIACRE-SUR-MAINE</b>	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
<b>ST-HILAIRE-DE-CLISSON</b>	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
<b>ST-LUMINE-DE-CLISSON</b>	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
<b>VIEILLEVIGNE</b>	Mme Nelly SORIN, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

**Absents excusés et représentés :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique Pirmet
<b>CHATEAU-THEBAUD</b>	M. Jean-Michel BOUSSONNIERE qui a donné procuration à Alain Blaise
<b>GORGES</b>	Mme Hélène BRAULT qui a donné procuration à Gaëtan Bourasseau, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier Meyer
<b>LA HAYE-FOUASSIERE</b>	Mme Agnès PARAGOT qui a donné procuration à Karine Guimbretière
<b>VIEILLEVIGNE</b>	M. Alain BOUCHER qui a donné procuration à Sophie Pacé

**Absents excusés :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
-------------------------------	-----------------------------

**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle****Délibération n °25.05.2021-02B****CULTURE****OBJET – Espace culturel Le Quatrain : présentation de la saison culturelle septembre à décembre 2021 et approbation des tarifs des spectacles**

**Rapporteur : M. Vincent MAGRE – Vice-Président délégué au Tourisme et à la Culture**

**EXPOSE DES MOTIFS**

La saison culturelle 2021-2022 a été présentée à la commission Tourisme-Culture du 12 mai 2021. Elle comporte plusieurs nouveautés par rapport aux précédentes saisons du Quatrain.

- En premier lieu, compte tenu du contexte sanitaire qui a contraint à la quasi annulation de la saison 2020-2021, la commission s'est prononcée en faveur d'un passage en demi-saisons culturelles (septembre/décembre et janvier/juin), permettant d'imaginer une première partie de saison sans abonnements, avec une ouverture de la billetterie conditionnée à l'évolution de la crise sanitaire. Cette première partie de saison proposera un tarif unique par spectacle (plein, réduit et jeune) sans possibilité d'abonnement. Cette première partie de saison comportera 12 spectacles et la seconde partie (janvier/juin) 20 spectacles.
- Le système d'abonnement évolue à compter de janvier 2022 vers un principe de carte d'abonnement payant offrant un bénéfice pendant 12 mois, contre un système d'abonnement actuel basé sur un nombre minimum de spectacles à choisir. Les modalités de ce nouveau système d'abonnement seront étudiées par la commission à la rentrée 2021.
- Il est également proposé des spectacles décentralisés dans les communes pour rapprocher la saison culturelle des habitants. Il est imaginé ainsi de pouvoir décentraliser 6 spectacles sur les communes de la Communauté d'agglomération, plutôt sur la seconde partie de saison. Un travail de recensement des lieux d'accueils est actuellement en cours pour connaître les différentes contraintes techniques des salles et lieux communaux.
- Certains spectacles seront quant à eux proposés dans le cadre d'un projet d'éducation artistique et culturelle en lien avec le PCT.
- Treize spectacles de cette saison sont des reports d'accueils annulés en 2019-2020 et 2020-2021 pour cause d'épidémie.
- La ligne artistique de cette nouvelle saison reste la même qu'habituellement, à savoir des propositions chorégraphiques, du théâtre, des spectacles familiaux et jeune-public, du cirque et de la magie.

Comme chaque saison, la programmation du Quatrain est élaborée en partenariat avec :

- La Commune de Vertou (convention de co-programmation)
- Musique et Danse en Loire Atlantique (les pôles danse)
- Le Grand T avec le réseau RIPLA et une convention de billetterie
- Le Conseil départemental de Loire-Atlantique (aide à la diffusion et PCT)
- La Région Pays de la Loire (aide aux tournées mutualisées et aide à la production mutualisée)
- La DRAC (PCT)
- Le festival Trajectoire (danse région Nantes Métropole)
- Le festival le Chaînon manquant et le réseau Chaînon
- Le festival Cep Party, festival jeune public du Vignoble nantais
- Les PCGO (réseau de théâtres) pour mutualiser les frais
- Les Communes de Vallet et de Saint-Sébastien-Sur-Loire pour les conventions de billetterie

Le Conseil communautaire, en séance du 30 mars 2021, a fixé les tarifs de la saison culturelle du Quatrain, pour la période de septembre à décembre 2021 comme suit :

Catégorie de spectacle	Tarif
<b>A+</b>	<b>12 €</b>
<b>A</b>	<b>10 €</b>
<b>B</b>	<b>9 €</b>
<b>C</b>	<b>7 €</b>
<b>Tarif spécial jeune public</b>	<b>6 €</b>

Présentation de la saison culturelle du Quatrain pour la période de septembre à décembre 2021, et la ventilation tarifaire des spectacles :

		Spectacle	Genre	Catégorie tarifaire
18	Sept	L'étourdissement	Théâtre	B
26		Concerto pour deux clowns	Clown	B
10	Octobre	Watt ?	Clown	B
13		DREAM	Danse	A+
20		Meet Fred (U.K.)	Marionnette	B
18 & 19	Novembre	We just wanted to love us	Théâtre	Tarif scolaire 6 €
19		Näss	Danse	A+
26		Soirée trois pas de danse	Danse	A
1	Décembre	La théorie du Y	Théâtre	B
8		Fracasse	Théâtre	Tarif spécial jeune public
9		Féministe pour Homme	Humour	A
16		Feu	Danse	A

Scolaire uniquement

La plaquette de la saison culturelle septembre-décembre 2021 est transmise en annexe du dossier. Un diaporama présentant la saison culturelle a été présenté en séance.

#### DELIBERATION

**VU** la délibération communautaire du 30 mars 2021 fixant les tarifs de la saison culturelle du Quatrain pour la période de septembre à décembre 2021,

**VU** l'avis de la Commission Tourisme – Culture réunie le 12 mai 2021,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

**APPROUVE** les tarifs des spectacles du Quatrain pour la période de septembre à décembre 2021 tels que proposés ci-dessus.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

#### Suffrages exprimés :

Voix pour : 49	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
----------------	-----------------	----------------	-------------------------------

**CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**  
**Séance du Conseil communautaire du 25 mai 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle**

**Délibération n°25.05.2021-03B**

**CULTURE**

**OBJET – Approbation de la convention territoriale de développement culturel avec l'Etat-DRAC et le Conseil départemental de Loire-Atlantique - années scolaires 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025**

**Nombre de membres :**

☞ En exercice : 50  
☞ Présents : 43  
☞ Représentés : 6  
☞ Votants : 49

**Date de la convocation :**

17 mai 2021

**Secrétaire de séance :**

M. Didier MEYER

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle Sèvre au complexe de la Margerie à GORGES, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

**Etaient présents :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE BOUSSAY</b>	M. Jean-Guy CORNU, M. Dominique PIRMET Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
<b>CHATEAU-THEBAUD CLISSON</b>	M. Alain BLAISE, Mme Valérie LECORNET M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
<b>GETIGNE</b>	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
<b>GORGES HAUTE-GOULAIN</b>	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES, Mme Stéphanie MIRANDA, M. Albert SELOSSE
<b>LA HAYE-FOUASSIERE</b>	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT
<b>LA PLANCHE MAISDON-SUR-SEVRE</b>	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
<b>MONNIERES REMOUILLE ST-FIACRE-SUR-MAINE ST-HILAIRE-DE-CLISSON ST-LUMINE-DE-CLISSON VIEILLEVIGNE</b>	M. Benoît COUTEAU, Mme Linda GABORIAU M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU Mme Nelly SORIN, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

**Absents excusés et représentés :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique Pirmet
<b>CHATEAU-THEBAUD</b>	M. Jean-Michel BOUSSONNIERE qui a donné procuration à Alain Blaise
<b>GORGES</b>	Mme Hélène BRAULT qui a donné procuration à Gaëtan Bourasseau, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier Meyer
<b>LA HAYE-FOUASSIERE</b>	Mme Agnès PARAGOT qui a donné procuration à Karine Guimbretière
<b>VIEILLEVIGNE</b>	M. Alain BOUCHER qui a donné procuration à Sophie Pacé

**Absents excusés :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
-------------------------------	-----------------------------

**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle****Délibération n °25.05.2021-03B****CULTURE****OBJET – Approbation de la convention territoriale de développement culturel avec l'Etat-DRAC et le Conseil départemental de Loire-Atlantique - années scolaires 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025****Rapporteur : M. Vincent MAGRE – Vice-Président délégué au Tourisme et à la Culture****EXPOSE DES MOTIFS**

Le Projet Culturel de Territoire (PCT) est une démarche départementale à laquelle la Communauté d'agglomération a candidaté. Avec le PCT, le Département et la DRAC interviennent au plus près des territoires, en accompagnant concrètement, et de manière personnalisée, la mise en œuvre de projets culturels. Le PCT vise à renforcer l'efficacité des politiques culturelles départementales et nationales par une meilleure articulation avec les enjeux et les spécificités de chaque territoire.

Si les objectifs de chaque PCT sont spécifiques, la démarche globale vise à :

- Accompagner les territoires dans la mise en œuvre de politiques culturelles de qualité
- Faciliter l'accès aux arts et à la culture et encourager les pratiques artistiques et culturelles
- Permettre aux artistes de s'impliquer dans des projets de proximité

**Historique de la démarche**

Le conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, lors de sa séance du 19 décembre 2017 a validé le principe d'une candidature au nouveau PCT proposé par le conseil départemental de Loire-Atlantique et l'en a informé par courrier le 10 janvier 2018.

Une convention de préfiguration a été signée entre Clisson Sèvre et Maine Agglo, le Département de Loire-Atlantique et la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la période 2019-2020 et approuvée au conseil communautaire du 5 novembre 2019. Compte tenu de la crise sanitaire, la période de préfiguration a été prolongée jusqu'en 2021. Un avenant à la convention de préfiguration a été approuvé par le conseil communautaire en date du 29 septembre 2020.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, une chargée de mission culture est responsable du suivi de ce dossier à mi-temps au sein de la Communauté d'agglomération (l'autre mi-temps étant consacré à une étude d'opportunité de création d'un réseau de lecture publique). Un état des lieux et un diagnostic culturel et artistique ont ainsi été réalisés, et ont servi de base de travail au cabinet d'étude SCET.

Le cabinet a organisé trois temps forts entre octobre 2020 et janvier 2021 :

- ✓ Bâtir une vision partagée (élus, techniciens, société civile, partenaires institutionnels)
- ✓ Définir les axes de travail et le positionnement (élus et DGS des communes)
- ✓ Co-construire l'ossature du PCT (élus, techniciens, société civile, partenaires institutionnels)

Ces rencontres ont permis au cabinet de définir les grands objectifs du PCT et de les décliner en 5 axes prioritaires.

**Objectifs et axes de travail du PCT 2021-2024**

Les grands objectifs du Projet Culturel de territoire correspondent à la philosophie globale du projet, pour œuvrer à un développement culturel équilibré du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Ils sont issus du travail de diagnostic mené par la chargée de mission PCT de Clisson Sèvre et Maine Agglo et les différents temps de co-construction du projet, où ont pu s'exprimer élus, techniciens de l'Agglo et des communes, acteurs culturels et partenaires du territoire :

1. Accompagner les transformations du territoire, préserver son attractivité, s'adapter aux grandes transitions
2. Créer un sens commun sur le territoire, impulser un esprit de coopération et d'équité territoriale
3. Favoriser l'émancipation citoyenne, l'expression et l'épanouissement des habitants du territoire
4. Amplifier la dynamique associative du territoire

Ces objectifs se déclinent en 5 axes prioritaires :

- AXE 1 / Garantir un accès à la culture pour tous les habitants du territoire
- AXE 2 / Explorer et valoriser les originalités du territoire
- AXE 3 / Structurer les forces vives pour le développement culturel du territoire
- AXE 4 / Faire de l'art et la culture un vecteur de convivialité et de lien entre les habitants
- AXE 5 / Lier culture et projets structurants du territoire

La traduction opérationnelle de ces axes prioritaires se fera par la mise en œuvre de fiches actions pendant toute la durée du PCT, à compter de la rentrée de septembre 2021 et pour une durée de 3 ans. A l'issue de la dernière année du PCT, une année sera consacrée au bilan des actions menées et à une éventuelle redéfinition du PCT.

La présente convention, conclue pour une durée de trois ans entre le Département de Loire-Atlantique, l'État et Clisson Sèvre et Maine Agglo, précise les dispositifs de pilotage, les programmes opérationnels, les rôles et les modalités d'interventions ainsi que les engagements financiers de chaque partie.

La chargée de coordination PCT est reconduite pour animer ce projet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### DELIBERATION

**VU** la délibération communautaire du 19 décembre 2017 décidant de candidater au nouveau Projet culturel de territoire proposé par le Conseil départemental de Loire-Atlantique pour la période 2018-2021 (année 2018 de pré-configuration),

**VU** la délibération communautaire du 5 novembre 2019 approuvant la convention de préfiguration du projet culturel de territoire avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique,

**VU** la délibération communautaire du 29 septembre 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention de préfiguration du projet culturel de territoire avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique et l'Etat-DRAC,

**VU** le projet de Convention Territoriale de Développement Culturel, ci-annexée,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Tourisme-Culture en date du 10 mars 2021,

Cette proposition ayant été présentée au Bureau communautaire en date des 16 février et 23 mars 2021,

Cette proposition ayant été présentée en comité de pilotage du 10 avril 2021,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

**APPROUVE** la convention territoriale de développement culturel avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique et l'Etat-DRAC précisant leurs engagements financiers envers Clisson Sèvre et Maine Agglo ainsi que les conditions de mise en œuvre du projet culturel du territoire sur 3 ans suivis d'une année d'évaluation.

**PRECISE** que cette convention cadre est conclue pour une durée de 4 ans à la date de notification de la présente convention. Elle couvrira les années scolaires 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique et l'Etat-DRAC.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

#### Suffrages exprimés :

<b>Voix pour : 49</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Ne prend pas part au vote : 0</b>
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

**PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE  
DE LOIRE ATLANTIQUE**

# **Convention Territoriale de Développement Culturel**

**De la communauté d'agglomération  
Clisson Sèvre et Maine Agglo**

## Exposé des motifs

### Entre

- ✓ **Clisson Sèvre et Maine Agglo** représentée par Jean-Guy CORNU, son Président, ci-après désignée par **Le Territoire** ;

### Et

- ✓ Le **Département de Loire-Atlantique** représenté par Monsieur Philippe GROSVALET, Président du Conseil départemental de Loire-Atlantique, habilité à signer la présente convention en vertu d'une délibération de la commission permanente du 3 juin 2021, ci-après désigné par le **Département de Loire-Atlantique** ;

### Et

- ✓ **L'État**, Ministère de la Culture, Préfecture de la région des Pays de la Loire, Direction Régionale des Affaires Culturelles, représenté par Monsieur Didier MARTIN, Préfet de la Région des Pays de la Loire, ci-après désigné par l'État (Ministère de la Culture-DRAC) ;

Dans une volonté commune d'asseoir un partenariat le plus large possible à l'échelle de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### Il est convenu

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Culturel de Territoire, ce qui suit :

## **ARTICLE 1 : L'objet**

La présente convention fixe les engagements des signataires et les conditions de la mise en œuvre du projet culturel du territoire sur 3 ans suivis d'une année d'évaluation.

Elle précise dans ses grands axes :

1. le projet culturel du territoire validé par Clisson Sèvre et Maine Agglo et les partenaires signataires,
2. les modalités de pilotage pendant la période de conventionnement,
3. le mode de sélection des opérations pouvant s'inscrire dans le projet culturel du territoire,
4. les modalités d'intervention des différents signataires
5. les critères d'éligibilité des opérations.
6. les modalités d'évaluation et de reformulation du projet culturel de territoire avant reconduction du partenariat

## **ARTICLE 2 : Le Projet Culturel du Territoire**

Clisson Sèvre et Maine Agglo, le Département et l'État-DRAC valident les objectifs du projet culturel de territoire proposé pour 3 ans suivis d'une année d'évaluation.

Le Projet Culturel de Territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo a pour grands objectifs :

- D'accompagner les transformations du territoire, préserver son attractivité, s'adapter aux grandes transitions
- De créer un sens commun sur le territoire, impulser un esprit de coopération et d'équité territoriale
- De favoriser l'émancipation citoyenne, l'expression et l'épanouissement des habitants du territoire
- D'amplifier la dynamique associative du territoire

Ces grands objectifs se déclinent en cinq axes d'intervention :

AXE 1 / Garantir un accès à la culture pour tous les habitants du territoire

AXE 2 / Explorer et valoriser les originalités du territoire

AXE 3 / Structurer les forces vives pour le développement culturel du territoire

AXE 4 / Faire de l'art et la culture un vecteur de convivialité et de lien entre les habitants

AXE 5 / Lier culture et projets structurants du territoire

Plusieurs chantiers ont été repérés comme prioritaires au regard de ces axes :

**La lecture publique** : favoriser la mise en réseau des bibliothèques du territoire

**Les écoles de musique** : réfléchir sur le schéma d'enseignement musical et structurer les écoles du territoire

**Des projets culturels itinérants** : proposer une saison hors-les-murs du Quatrain et des projets dans les sites touristiques et naturels du territoire

**L'Education Artistique et Culturelle** : sensibiliser les habitants (jeunes, intergénération, public empêché) aux arts et à la culture

**Les forces vives du territoire** : accompagner la mise en réseau des associations et partenaires culturels. Faire évoluer les lieux culturels en lieux de vie et lien social

**La transversalité** : le PCT aux croisements des politiques publiques du territoire (culture/développement durable, culture/tourisme, culture/politique sociale, culture/mobilité, culture / économie...)

### **ARTICLE 3 : Le dispositif de pilotage**

Le développement d'une action culturelle partagée et efficace implique la mise en œuvre de modalités de concertation clairement exprimées.

**Le comité de pilotage**, est coprésidé par les élus délégués à la culture du territoire et du conseil départemental.

Il est composé de représentants :

- De Clisson Sèvre et Maine Agglo : élus de l'intercommunalité et de chaque commune qui la compose
- Du conseil départemental : vice-présidente culture & patrimoine et conseillers départementaux des territoires concernés
- De l'État-DRAC

Il a pour mission de :

- Valider le projet culturel du territoire et les opérations à inscrire dans les programmes opérationnels annuels,
- Évaluer et faire le bilan des opérations de l'exercice écoulé,
- Conduire l'évaluation permanente du projet culturel du territoire,
- Proposer toute évolution nécessaire,
- Favoriser la concertation entre les élus du territoire et les différents partenaires institutionnels concernés,

Il se réunit au moins une fois par an.

Après concertation entre les parties, des élus ou responsables d'autres collectivités publiques, institutions ou personnes ressources peuvent être invitées à siéger au sein du comité de pilotage.

**Le comité technique** est composé des techniciens du territoire, du Conseil départemental et de l'État-DRAC, délégués par leur instance respective :

- Il a pour objet d'accompagner le territoire dans le travail d'élaboration, de validation et de mise en œuvre du projet culturel du territoire,
- Il élabore et évalue les programmes opérationnels qui sont soumis pour validation au comité de pilotage,
- Il propose au comité de pilotage toute évolution nécessaire,
- Il se réunit autant que nécessaire en fonction des besoins du projet et favorise autant que possible la complémentarité et la mise en cohérence entre les différents niveaux de politiques publiques

### **ARTICLE 4 : Critères d'éligibilité**

Pour pouvoir bénéficier de financement dans le cadre de cette convention, les projets devront :

- Répondre aux grandes orientations du projet culturel de territoire,
- Avoir une assurance de financements publics locaux substantiels,
- Respecter les grandes orientations de la politique culturelle du territoire, du Département et de l'État-DRAC.

## **ARTICLE 5 : Les programmes opérationnels**

Chaque année, les programmes opérationnels sont validés par le comité de pilotage et précisent en fonction des besoins :

- les objectifs généraux ou spécifiques visés sur l'exercice,
- les adaptations nécessaires à la mise en œuvre du projet culturel du territoire,
- la liste des opérations retenues, en spécifiant leur inscription dans le projet culturel de territoire, les maîtrises d'ouvrage et les modalités de financement opération par opération.

Seules les opérations inscrites dans les programmes opérationnels pourront faire l'objet d'un financement par les assemblées ou instances délibérantes des collectivités publiques et partenaires financiers. Les financements qui y figurent sont prévisionnels et mentionnés à titre indicatif.

Les programmes opérationnels prévisionnels des quatre années du PCT feront l'objet d'une décision d'attribution de subventions par les instances délibérantes du Département, des collectivités territoriales, de leurs groupements et autres partenaires financiers, dans la limite des crédits disponibles votés.

## **ARTICLE 6 : Rôles et modalités d'intervention**

### **De Clisson Sèvre et Maine Agglo**

En étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires culturels et institutionnels, l'EPCI est moteur dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet culturel.

Il a en charge le suivi et la coordination :

- De l'animation et de l'assistance technique du projet culturel de territoire, dans son élaboration, sa validation et sa mise en œuvre,
- Des programmes d'actions conduites et de leur évaluation,
- Du recensement et de l'accompagnement des projets à instruire dans le cadre du projet culturel de territoire.

### **Du Département de Loire Atlantique**

Dans le respect des grands axes de la politique culturelle départementale :

- le Département accompagne l'établissement public de coopération intercommunale pour mener à bien les missions attribuées dans le cadre de la présente convention,
- il encourage une mise en œuvre d'un ou de plusieurs dispositifs départementaux d'intervention à l'échelle du territoire,
- Il favorise autant que possible l'instauration progressive d'une véritable dynamique multi-partenaire réunissant l'ensemble des autres collectivités publiques autour du projet culturel du territoire.

### **De l'Etat-DRAC**

Dans le cadre des missions et objectifs du ministère de la culture :

- ✓ la DRAC accompagne le territoire pour mener à bien les objectifs définis dans la présente convention,
- ✓ la DRAC encourage la mobilisation des structures culturelles et équipes artistiques reconnues par l'État à intervenir sur le territoire,
- ✓ la DRAC encourage autant que possible la déclinaison des partenariats interministériels au bénéfice du développement culturel du territoire.

La DRAC soutiendra les actions visant la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant et du jeune. Ces actions devront prendre en compte les différents temps de vie de l'enfant et du jeune et leur permettre :

- d'accéder à l'offre culturelle locale,
- de s'approprier les œuvres, les ressources et les structures culturelles de leur territoire,
- de goûter une pratique artistique et la poursuivre, s'ils le souhaitent.

Pour atteindre ces objectifs, trois axes sont privilégiés :

- la formation,
- les projets privilégiant la présence artistique forte et durable,
- l'innovation en matière de facilitation d'accès à la culture.

## **ARTICLE 7 : Engagements financiers**

### **De Clisson Sèvre et Maine Agglo**

L'engagement financier du territoire sera reconduit tous les ans en fonction du cadrage budgétaire global de son instance délibérante. C'est le conseil communautaire qui validera le budget lors de son arbitrage budgétaire. Suite aux évaluations faites par le comité de pilotage, les différentes actions incluses dans le projet culturel de territoire seront reconduites en l'état, renforcées, minorées ou arrêtées.

### **Du Département de Loire Atlantique**

#### **Financement d'une action**

Hors dispositifs spécifiques, l'engagement financier de principe du Département sur une action donnée :

- est plafonné à 25 % du coût total de l'action (hors recettes et valorisations de mise à disposition)
- ne dépasse pas le montant total alloué par les collectivités du bloc local (Communes, EPCI, PETR....).

#### **Financement d'un programme opérationnel sur un exercice**

⇒ Sur un exercice donné, les financements départementaux par programme opérationnel sont plafonnés à une enveloppe calculée à partir d'un ratio de 2,50 € par habitant (Population DGF N-1).

Soit un plafond de **141 862 €** pour Clisson Sèvre et Maine Agglo (Population DGF 2020 = 56745 habitants).

#### **Modalités de versement des subventions**

Les soutiens financiers indiqués sur le programme opérationnel font l'objet d'une subvention globalisée par porteur de projets.

Pour chaque bénéficiaire, si le coût global justifié des actions réalisées atteint au moins 95 % de la dépense prévue, la subvention sera versée dans son intégralité.

Dans le cas contraire, la subvention versée sera proratisée à hauteur des dépenses réalisées.

Si besoin, un ordre de reversement sera établi en cas de trop-perçu.

#### **⇒ Pour les collectivités publiques**

**Et pour les associations percevant une subvention > à 10 000 € :**

Les pièces nécessaires à produire pour le paiement du solde de la subvention sont :

- ⇒ Pour les collectivités publiques : présenté par action, un état des dépenses réalisées au titre des actions du PCT soutenues par le Département, certifié par le Président ou son délégué et visé par le comptable public.
- ⇒ Pour les associations : présenté par type d'action soutenue, un état des dépenses réalisées TTC certifié par le président et le trésorier de l'association
- ⇒ En cas d'aide à la professionnalisation : une attestation sur l'honneur du Président (et du trésorier pour les associations) certifiant le coût annuel du poste (salaire + charges) ou de la mutualisation.

Si la subvention départementale attribuée pour l'ensemble des actions portées est supérieure ou égale à 23 000 €, un acompte de 50% sera versé dès notification de la délibération de la commission permanente approuvant le programme opérationnel et les subventions afférentes.

⇒ **Pour les associations percevant une subvention < à 10 000 € :**

Versement de la subvention dès notification de la décision de la commission permanente attribuant les financements.

Un compte rendu de subvention (CERFA n°15059) certifié par le président ou le trésorier de l'association sera produit après réalisation de l'opération, et sera nécessaire pour toute reconduction de financement départemental. La réception de cet état conditionne le versement de la subvention en N+1

Pour les co-productions/coréalisations ou la mise en place de projets multi-partenariaux :

Pièce à fournir pour le paiement de la subvention : Production d'une attestation sur l'honneur du Président certifiant le coût global de l'opération.

Pour le financement de ces projets, sur décision de la commission permanente, le Département pourra autoriser le reversement de subvention entre partenaires pour la couverture du coût de mise en œuvre du projet.

**De l'État-DRAC**

Dans le cadre des conventions territoriales de développement culturel, l'État (ministère de la Culture-DRAC) soutient Clisson Sèvre et Maine Agglo dans la structuration de son projet culturel.

Ainsi, l'État (ministère de la Culture-DRAC) soutiendra des projets d'action artistique et culturelle et d'éducation artistique et culturelle s'appuyant sur une présence artistique significative auprès des enfants, des jeunes, et de leurs encadrants (enseignants, animateurs, éducateurs, familles ...) ainsi que l'ensemble des habitants du territoire. Ces actions s'accompagneront d'un volet de formation-sensibilisation des différents acteurs éducatifs et culturels au champ artistique concerné.

Le financement de la DRAC sera conditionné à la présentation du programme d'action présenté annuellement (programme opérationnel) qui sera étudié au regard des priorités ministérielles (présence artistique renforcée sur le territoire, qualification des intervenants artistiques et culturels, mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle répondant aux trois piliers de l'EAC, formation des encadrants...).

La contribution de la DRAC fera par ailleurs l'objet d'un arrêté ou d'une convention financière annuelle et d'éventuels avenants, après présentation de bilans qualitatifs et quantitatifs des actions déjà soutenues.

Le Département de Loire-Atlantique et l'État DRAC se réservent le droit de mettre fin à leur aide et d'exiger le reversement total ou partiel des sommes perçues au titre de la convention en cas de non-respect des axes de partenariats ou de non-réalisation des projets inscrits aux programmes opérationnels annuels.

## **ARTICLE 8 : Le dispositif d'évaluation**

Pour chaque programme opérationnel, un bilan moral et financier des actions conduites, sera présenté pour validation au comité de pilotage.

Pour solliciter la reconduction d'un financement sur une opération donnée, tout porteur de projet doit produire un bilan moral et financier d'activité de l'exercice antérieur.

L'évaluation globale du projet culturel de territoire est conduite dans le courant de la 4ème année.

## **ARTICLE 9 : La durée de la convention-cadre**

Cette convention est conclue entre Le Territoire, le Département de Loire-Atlantique et l'État-DRAC pour une durée de 4 ans à la date de notification de la présente convention. Elle couvrira les années scolaires 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025.

La 4ème année, tout en soutenant la mise en œuvre du projet sur la dernière année de conventionnement, est principalement dédiée à une évaluation partagée du PCT, pour sa prise en compte dans l'éventualité de la reconduction d'un partenariat.

## **ARTICLE 10 : Reconduction d'un partenariat**

La reconduction d'un partenariat suppose :

- une évaluation partagée entre le territoire et ses partenaires, dont les résultats seront pris en compte dans la reformulation du projet culturel de territoire.
- la rédaction et la validation d'une nouvelle convention territoriale de développement culturel.

## **ARTICLE 11 : Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, devra faire l'objet d'un avenant.

## **ARTICLE 12 : Résiliation**

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention-cadre, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'(es) autres partie(s), à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## **ARTICLE 13 : Communication**

Les bénéficiaires de financements s'engagent à faire apparaître le soutien apporté par le Département et l'État-DRAC, sur tous les documents informatifs ou promotionnels, édités ou mis en ligne par eux.

Ces documents devront intégrer sous le logo du Département la mention suivante :

*« Ces projets mis en œuvre dans le cadre de la démarche partenariale « Projets Culturels de Territoire », proposée par le Département aux intercommunalités de Loire Atlantique, bénéficient d'un soutien technique et financier du Département et de l'État - Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire (DRAC). Pour plus d'informations : [www.loire-atlantique.fr/projetculturelterritoire](http://www.loire-atlantique.fr/projetculturelterritoire) »*

Ils s'engagent d'autre part à faire apparaître le(s) logo(s) du Département et de l'État-DRAC en mentionnant ce soutien dans toute communication destinée à la presse ou autre support médiatique (radio, TV, réseaux sociaux...)

Par ailleurs, toute étude réalisée avec une participation financière du Conseil départemental ou de l'État devra comporter le logo de la collectivité publique concernée. Au terme de l'étude, un exemplaire papier et informatique seront remis au Département et à l'État.

#### **ARTICLE 14 : Recours**

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties rechercheront avant tout une solution à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du tribunal administratif compétent.

**Fait, en 3 exemplaires à :**

**Le :**

**Monsieur Philippe GROSVALET**  
Président du conseil départemental  
de Loire-Atlantique

**Monsieur Jean-Guy CORNU**  
Président de Clisson Sèvre et Maine  
Agglo

Pour l'État,



**PROJETS CULTUREL DE TERRITOIRES  
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

**Annexes**

<b>1. <u>La présentation du territoire</u>.....</b>	<b>13</b>
Contexte	
Stratégie de développement culturel	
Objectifs visés et priorités qui semblent actuellement se dégager	
<b>2. <u>Le dispositif partenarial des projets culturels de territoire</u>.....</b>	<b>16</b>
<b>3. <u>La politique culturelle de la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire</u>.....</b>	<b>17</b>

# 1. La présentation du territoire

## 1. Contexte

Présentation globale du territoire, avec un rappel des données démographiques, géographiques et socio-économiques.

La nouvelle Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo est issue de la fusion au 1er janvier 2017 des Communautés de communes de Sèvre, Maine et Goulaine et de la Vallée de Clisson.

Clisson, Sèvre et Maine, 56 745 habitants en 2020, réunit 16 communes : Aigrefeuille-sur-Maine, Boussay, Château-Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, Haute-Goulaine, La Haye-Fouassière, La Planche, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Remouillé, Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire-de-Clisson, Saint-Lumine-de-Clisson et Vieillevigne.

Ce territoire, situé au Sud-Est de Nantes bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel entre vignes, rivières et patrimoine historique remarquable.

- 16 communes
- 56 745 habitants en 2020
- 30 954 ha
- 27 parcs d'activités
- 22 219 actifs
- 4100 entreprises environ
- 143 agents
- 50 délégués communautaires

La Communauté d'agglomération exerce entre autres les missions et compétences suivantes :

- Développement économique
- Transports et Mobilité
- Environnement - Déchets
- Développement durable
- Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Urbanisme - Foncier - Habitat
- Famille
- Petite Enfance
- Piscine
- Culture - Le Quatrain
- Culture - École de musique Sol en Vigne
- Tourisme - Camping
- La démarche territoriale
- La stratégie de développement culturel du territoire

## 2. Stratégie de développement culturel

Le regroupement des communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre, Maine et Goulaine a permis de définir une ambition culturelle nouvelle pour ce territoire qui reprend une partie des compétences culturelles de l'ex CCSMG et en développe de nouvelles propres à ce territoire.

Une commission comprenant au moins un élu de chaque commune se réunit et décline la feuille de route de l'agglomération.

Les grands objectifs du Projet Culturel de Territoire 2021-2025 ont été validés lors du Comité de Pilotage PCT du 20 avril 2021.

Les grands objectifs du projet culturel de territoire correspondent à la **philosophie globale du projet**, pour **œuvrer à un développement culturel équilibré du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo**.

Ils sont issus du travail de diagnostic mené par la chargée de mission PCT de Clisson Sèvre et Maine Agglo et les différents temps de co-construction du projet, où ont pu s'exprimer élus, techniciens de l'agglomération et des villes, acteurs culturels et partenaires du territoire.

- **Accompagner les transformations du territoire, préserver son attractivité, s'adapter aux grandes transitions**

Clisson Sèvre et Maine Agglo est un territoire dynamique, qui attire de nouvelles populations, parce qu'il bénéficie du rayonnement de la métropole nantaise et qu'il se tourne aussi vers la Vendée et Cholet. C'est un territoire jeune en termes de création administrative (2017), qui a des ressources culturelles bien ancrées notamment aux échelons communaux. Le PCT devra favoriser l'appropriation de ce nouveau territoire par les habitants, nouvellement arrivés et anciens, et montrer que l'action culturelle locale se renouvelle pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par sa population et pour saisir les grandes transitions – économique, sociétale, écologique – à l'œuvre dans les territoires.

- **Créer un sens commun sur le territoire, impulser un esprit de coopération et d'équité territoriale**

Puisque Clisson Sèvre et Maine Agglo est une jeune entité et qu'on se situe au début d'un nouveau mandat, le PCT doit se mettre au service de la construction d'un projet commun, qui sera évidemment orienté par le projet de territoire dont l'élaboration est lancée début 2021. Le processus d'élaboration du PCT a déjà permis d'expérimenter une démarche de co-construction – qui associe l'agglo, les villes, leurs partenaires culturels et amorce la rencontre entre la culture et d'autres champs d'action (tourisme, jeunesse-éducation, économie etc.). Cet esprit de coopération est à poursuivre et consolider dans la mise en œuvre du PCT. Les élus ont exprimé leur forte attente de placer le PCT au service d'une équité territoriale – un développement culturel qui bénéficie à tous les habitants du territoire.

- **Favoriser l'émancipation citoyenne, l'expression et l'épanouissement des habitants du territoire**

Le PCT doit se construire pour et avec ses publics cibles – les habitants, pour lesquels il faut favoriser le bien-vivre sur le territoire. Dans une logique de proximité et d'innovation, l'action culturelle devra s'adapter et accompagner les pratiques des habitants, leur donner envie de s'investir sur leur territoire et d'y développer des projets.

### **Amplifier la dynamique associative du territoire**

Le tissu associatif anime une grande partie de la vie locale du territoire ; son action est toutefois souvent d'échelle communale, avec des moyens limités (forte place du bénévolat). L'interconnaissance entre ces structures a été favorisée par le processus d'élaboration du PCT. Aujourd'hui il convient d'accompagner à la mise en réseau des associations, de les aider à se structurer et à porter des projets à l'échelle de l'agglo.

### 3. Objectifs visés et priorités qui semblent actuellement se dégager

- **AXE 1 : Garantir un accès à la culture pour tous les habitants**

Ce premier axe marque une ambition unanimement partagée par les élus à la culture et l'ensemble des acteurs culturels et associatifs : à travers la mise en œuvre de cette démarche PCT, chacun puisse avoir accès à une offre et à des pratiques artistiques de qualité, en proximité, et puisse pleinement exercer ses droits culturels. Cette exigence est aussi motivée par l'hétérogénéité du territoire, inégalement doté en équipements et ressources culturelles, qui soulève un enjeu d'équité entre les communes. Elle invite également à penser des interventions ajustées aux profils d'usagers ciblés : des parcours d'éducation artistique et culturelle pour les jeunes publics, des dispositifs spécifiques vers les publics dits « empêchés ». Avec, in fine, la perspective d'une action culturelle appuyée sur des équipements de proximité et une présence artistique de qualité pour l'ensemble des habitants.

- **AXE 2 : Explorer et valoriser les originalités du territoire**

Si le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo connaît aujourd'hui des transformations rapides, il abrite également des « originalités », qui sont autant d'éléments différenciants et de leviers d'attractivité sur lesquels prendre appui : le patrimoine naturel (le vignoble, les bords de rivières, ...) et architecturale (Grand Patrimoine et architecture à l'italienne), les communs de village, un tissu festivalier et musical dynamique. Ces ressources précieuses sont parfois « dormantes », insuffisamment valorisées ou structurées : le PCT peut permettre de mieux les mettre en lumière, aussi bien auprès des habitants que de publics extérieurs.

- **AXE 3 : Structurer les forces vives pour le développement culturel du territoire**

Le développement culturel du territoire est aujourd'hui porté partiellement par Clisson Sèvre et Maine Agglo via ses compétences culturelles actuelles (gestion des équipements d'intérêt communautaire, soutien aux manifestations culturelles, soutien aux écoles de musique, démarche Pays d'art et d'histoire) et par les villes, selon leurs moyens et leurs choix de politiques culturelles municipales. Le tissu associatif est reconnu comme foisonnant sur le territoire, mais agit plutôt à l'échelle municipale, avec une forte polarité sur Clisson. Pour œuvrer à un développement équilibré sur le territoire, il n'est pas question que Clisson Sèvre et Maine Agglo mène seule des actions, il est indispensable de s'appuyer sur le tissu d'associations, d'artistes, de potentiels porteurs de projets locaux, mais aussi de consolider les partenariats extraterritoriaux, pour aider ces « forces vives » à se structurer, à augmenter le rayonnement et la qualité de leurs actions et à œuvrer ainsi à une action culturelle cohérente et équilibrée sur l'ensemble du territoire.

- **AXE 4 : Faire de l'art et la culture un vecteur de convivialité et de lien entre les habitants**

Les temps de co-construction du PCT ont révélé une envie puissante que la mise en œuvre de cette démarche puisse contribuer à renforcer le lien social sur le territoire et à provoquer de nouvelles rencontres. Avec en creux, le besoin de produire un sens commun sur un territoire qui accueille une population hétérogène : résidents de longue date et nouveaux arrivants, habitants des communes en proximité de la métropole nantaise et habitants des franges plus rurales ... Dans cette optique, il s'agit de penser des interventions culturelles sous des formats festifs, conviviaux, en donnant une large place à l'initiative citoyenne et associative et en soutenant l'évolution des lieux culturels en tant qu'espaces de vie et de lien social.

- **AXE 5 : Lier culture et projets culturels structurants du territoire**

Sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine, les arts et la culture peuvent constituer de véritables leviers d'attractivité, de cohésion territoriale et de développement durable du territoire. Ce dernier axe place volontairement la culture en transversalité de l'ensemble des compétences portées par Clisson Sèvre et Maine Agglo. Des actions culturelles innovantes peuvent venir révéler et accompagner les projets structurants du territoire – qu'ils soient de l'ordre du développement économique et touristique, de l'aménagement et de l'habitat, de la mobilité ou de l'action sociale. La définition de cet axe reste souple pour pouvoir s'adapter aux orientations du projet de territoire en cours de définition et venir appuyer et mettre en visibilité les futures priorités d'intervention communautaire par des démarches artistiques et culturelles.

## 2. Le dispositif partenarial des projets culturels de territoire

### Les objectifs

Le dispositif partenarial des « Projets Culturels de Territoire » (PCT), initié par le Département de Loire-Atlantique, a pour objectifs de :

- Accompagner les territoires dans la mise en œuvre de politiques culturelles de qualité
- Faciliter l'accès aux arts et à la culture sur l'ensemble du département
- Encourager les pratiques artistiques et culturelles sur les territoires
- Permettre aux artistes d'élargir leurs possibilités de rayonnement et de s'impliquer dans des projets de proximité

### La démarche

La démarche s'adresse aux établissements publics de coopération intercommunale [EPCI] volontaires et disposés à :

- ✓ Favoriser les solidarités territoriales,
- ✓ S'inscrire dans une dynamique de réseau,
- ✓ Mutualiser les moyens humains et financiers,
- ✓ Mettre en œuvre des projets cultures adaptés à l'échelle de leur territoire.

Les territoires formalisent leur projet en deux étapes :

1. L'élaboration [*période de préfiguration, en amont de la convention*]
2. Puis, sa mise en œuvre et son évaluation, dans le cadre d'une convention territoriale de développement culturel [*3 ans de mise en œuvre + 1 an d'évaluation*].

### Un accompagnement du Département à trois niveaux

L'accompagnement du Département est certes financier, mais articule également conseil en ingénierie et soutien technique, tout en encourageant le dialogue entre élus des territoires et du Département, et avec les acteurs culturels.

### La concertation au cœur de la démarche

La concertation prônée par le Département pour la mise en œuvre et le suivi des projets est privilégiée pour encourager les échanges, tant à l'échelle du territoire, qu'entre partenaires institutionnels et établissements culturels.

### Les priorités d'intervention :

- . Présence artistique
  - . Éducation artistique et culturelle
  - . Enseignements et pratiques artistiques en amateur
  - . Lien Culture/Social
  - . Développement d'un réseau de lecture publique
  - . Valorisation des ressources patrimoniales
1. Avec pour objectifs :
    - . Transversalité des politiques publiques : culturelles, éducatives, sociales, touristiques ...etc.
    - . Solidarité territoriale
    - . Co construction des politiques publiques
    - . Professionnalisation du secteur

### 3. La politique culturelle de la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire

Depuis sa création, l'une des missions essentielles du ministère de la Culture est de rendre accessibles au plus grand nombre le patrimoine architectural et artistique ainsi que les œuvres de création contemporaine.

Cet objectif a entraîné la mise en œuvre de politiques spécifiques, se rajoutant aux missions régaliennes de préservation du patrimoine et de soutien à la création. À partir des années 80, le développement culturel devient un fondement de la politique globale du ministère de la Culture. Il pose des principes toujours à l'œuvre : prise en compte de toutes les disciplines artistiques et culturelles, ancrage des actions dans les territoires, en partenariat avec les collectivités territoriales.

Les conventions de développement culturel conclues avec les collectivités territoriales s'inscrivent dans le double objectif de veiller à une répartition équilibrée de l'offre culturelle sur les territoires et de faciliter l'accès des publics à la culture. Priorité du ministère de la culture, l'éducation artistique et culturelle est un vecteur essentiel de démocratisation et un levier important pour le développement culturel des territoires.

L'accompagnement de la présente convention répond ainsi à l'ambition ministérielle de démocratisation culturelle, au développement de la présence artistique au plus près des citoyens et participe à l'aménagement culturel du territoire. Il répond également au développement de l'éducation artistique et culturelle, priorité présidentielle et gouvernementale, vecteur essentiel de démocratisation culturelle et levier important pour le développement culturel des territoires. La convention engage ainsi une démarche concertée auprès d'acteurs de politiques publiques désireux d'inscrire une politique culturelle ambitieuse et qualifiée dans la durée.

## CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

## Séance du Conseil communautaire du 25 mai 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle****Délibération n°25.05.2021-04B****CYCLE DE L'EAU****Reprise de la compétence « distribution de l'Eau potable » au 1<sup>er</sup> janvier 2022 actuellement exercée par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) Vignoble Grandlieu****Nombre de membres :**

↕ En exercice : 50  
 ↕ Présents : 43  
 ↕ Représentés : 6  
 ↕ Votants : 49

**Date de la convocation :**

17 mai 2021

**Secrétaire de séance :**

M. Didier MEYER

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle Sèvre au complexe de la Margerie à GORGES, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

**Etaient présents :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	M. Jean-Guy CORNU, M. Dominique PIRMET
<b>BOUSSAY</b>	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
<b>CHATEAU-THEBAUD</b>	M. Alain BLAISE, Mme Valérie LECORNET
<b>CLISSON</b>	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
<b>GETIGNE</b>	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
<b>GORGES</b>	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU
<b>HAUTE-GOULAINÉ</b>	M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES, Mme Stéphanie MIRANDA, M. Albert SELOSSE
<b>LA HAYE-FOUASSIERE</b>	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT
<b>LA PLANCHE</b>	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
<b>MAISDON-SUR-SEVRE</b>	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
<b>MONNIERES</b>	M. Benoît COUTEAU, Mme Linda GABORIAU
<b>REMOUILLE</b>	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
<b>ST-FIACRE-SUR-MAINE</b>	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
<b>ST-HILAIRE-DE-CLISSON</b>	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
<b>ST-LUMINE-DE-CLISSON</b>	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
<b>VEILLEVIGNE</b>	Mme Nelly SORIN, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

**Absents excusés et représentés :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique Pirmet
<b>CHATEAU-THEBAUD</b>	M. Jean-Michel BOUSSONNIERE qui a donné procuration à Alain Blaise
<b>GORGES</b>	Mme Hélène BRAULT qui a donné procuration à Gaëtan Bourasseau, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier Meyer
<b>LA HAYE-FOUASSIERE</b>	Mme Agnès PARAGOT qui a donné procuration à Karine Guimbretière
<b>VEILLEVIGNE</b>	M. Alain BOUCHER qui a donné procuration à Sophie Pacé

**Absents excusés :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
-------------------------------	-----------------------------

**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle****Délibération n °25.05.2021-04B****CYCLE DE L'EAU****Reprise de la compétence « distribution de l'Eau potable » au 1<sup>er</sup> janvier 2022 actuellement exercée par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) Vignoble Grandlieu****Rapporteur : M. Denis THIBAUD – Vice-Président délégué au Cycle de l'eau****EXPOSE DES MOTIFS**

Compétences historiques des communes, l'eau et l'assainissement ont fait l'objet d'une importante évolution en 2015. En effet, la loi NOTRe du 7 août 2015 a prévu un transfert des compétences « eau » et « assainissement » vers les communautés d'agglomération, obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Historiquement, toutes les communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo (CSMA), sauf Clisson et Boussay, avaient transféré la compétence « Eau potable » dans sa globalité (« *production, transport et distribution* ») au Syndicat d'alimentation en eau potable de Vignoble-Grandlieu (VGL) qui a délégué ses sous-compétences « *distribution et transport* » au Syndicat Atlantic'Eau ; la sous-compétence « *production* » restant portée, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, par le Syndicat Vignoble Grandlieu propriétaire d'une usine d'eau potable située sur la commune de Basse-Goulaine.

Ainsi, il n'existe qu'un seul mode de gestion de ces sous-compétences « distribution et transport » sur le territoire de la CSMA, la délégation de service public, mais exercé par deux entités juridiques distinctes :

- Atlantic'Eau pour les communes de : Aigrefeuille-sur-Maine, Château-Thébaud, Gétigné, Gorges, Haute-Goulaine, La Haye-Fouassière, La Planche, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Remouillé, Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire de-Clisson, Saint-Lumine-de-Clisson et Vieillevigne
- Clisson Sèvre et Maine Agglo pour les communes de Clisson et Boussay

Tous les services ont un solde de gestion, un solde d'exécution et une capacité d'autofinancement positifs.

Le rôle d'Atlantic'Eau est, à ce jour, le suivant :

- Il exerce la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux de création, d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages relevant du transport, du stockage et de la distribution,
- Il détermine le mode d'exploitation du service de transport et de distribution d'eau potable,
- Il fixe les tarifs du service public de distribution de l'eau potable pour les abonnés de son territoire,
- Il achète l'eau potable mise en distribution auprès des collectivités productrices adhérentes.
- Il est le client unique de Vignoble Grandlieu pour l'achat d'eau

Atlantic'Eau a pris la sous-compétence production au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 (fusion des Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable du Nord du département).

Le SAEP de Vignoble-Grandlieu a conservé la production d'eau potable sur les communes de son périmètre. Vignoble Grandlieu (VGL) reste le seul SIAEP du département maintenu sur le principe des 2 EPCI avec une volonté politique forte.

Dans le cadre d'une convention de vente d'eau conclue entre Vignoble Grandlieu et Atlantic'Eau à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée illimitée, les statuts d'Atlantic'Eau disposent que Vignoble-Grandlieu, producteur, vendra à Atlantic'Eau l'eau potable que celui-ci distribue à ses abonnés. Atlantic'Eau, distributeur, achète à Vignoble Grandlieu l'eau potable que celui-ci produit.

Le SAEP de Vignoble-Grandlieu dispose donc de la sous-compétence production et vend de l'eau à Atlantic'Eau dans ce cadre.

Par une délibération d'intention du 2 juillet 2019, le conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo avait validé le scénario « exercice en propre » des deux sous-compétences « transport et distribution » (*avec maintien de la sous-compétence « production » au syndicat VGL*) tel que présenté par le cabinet de conseil Cogite qui a réalisé l'étude de transfert de compétence eau et assainissement et dont les conclusions ont été mises et sont encore à la disposition des conseillers communautaires.

Le Conseil Communautaire avait alors autorisé la Présidence à engager toute démarche et procédure permettant à la communauté d'agglomération de mettre en œuvre ce scénario à propos duquel il avait été relevé qu'il avait comme corollaire un retrait partiel de Clisson Sèvre et Maine Agglo du SAEP Vignoble-Grandlieu.

Sur le plan procédural, avait été fixé comme objectif et par références aux dispositions de l'article L5216-7 IV du CGCT, de mobiliser la procédure dite « dérogatoire » de nature à permettre une prise effective de compétence de Clisson Sèvre et Maine Agglo à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit le 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit la date du transfert à son bénéfice de la compétence « eau ».

Ce retrait imposait, cela étant, un consensus politique avec Vignoble-Grandlieu, d'une part, et Atlantic'eau, d'autre part, mais encore un accord du Préfet qui seul pouvait autoriser ce retrait au visa de cette procédure.

Si par délibération du 21 octobre 2020, le comité syndical du SAEP Vignoble-Grand lieu se prononçait favorablement au « retrait partiel de CSMA au titre des sous-compétences transport et distribution », le Préfet de Loire-Atlantique ne s'accordait pas sur cette démarche en se référant, notamment, aux discussions intervenues entre les différents acteurs et en évoquant un scénario alternatif, tendant à prévoir la reprise par CSMA de la seule sous-compétence « distribution » à l'exclusion de la sous-compétence « transport » d'eau potable qui serait donc conservée par le SAEP Vignoble-Grand lieu et à sa suite et pour son compte, par Atlantic'eau.

Cette hypothèse a, naturellement et depuis, été travaillée.

Elle est de nature à s'inscrire, à l'instar de celle initialement retenue, dans la logique de la loi NOTRe qui a, précisément, été de placer les EPCI au cœur de l'organisation des territoires, afin d'œuvrer à une politique intégrée de l'eau.

L'état des lieux technique, financier et juridique opéré au moment où a précisément été prise la décision de placer CSMA au cœur du service « eau potable » met en exergue les avantages d'un tel positionnement de la Communauté d'agglomération, fut-ce au titre de la seule sous-compétence « distribution », que ce soit en termes de proximité, de réactivité et par là de qualité de service.

La reprise de la seule sous-compétence « distribution » préserve la solidarité des territoires, la sécurisation de l'alimentation en eau potable avec le maintien de lien fort avec VGL au titre des sous-compétences « production » et « transport ».

Les services de la Communauté d'agglomération pour prendre en charge cette compétence « distribution » et les ambitions du territoire pour ce service public sont aujourd'hui parfaitement définis.

Sur le plan procédural, les sous-compétences « transport » et « distribution » constituent, aujourd'hui la seule compétence « optionnelle » décrites par les statuts du syndicat Vignoble Grand-Lieu.

Le processus validé par les services de la Préfecture, sur interpellation commune de CSMA et VGL, impose une modification des statuts de VGL pour distinguer, parmi les compétences « optionnelles » offertes à ses membres, la compétence « distribution » de la compétence « transport ».

Parallèlement, il s'agit d'engager la procédure de reprise de la compétence « distribution » ainsi individualisée conformément aux termes de l'article 8-2 des statuts de VGL.

Les services de l'Etat ont, sur ces bases, proposé que soit menées concomitamment la reprise de la compétence par CSMA et la modification des statuts de VGL qu'elle impose et donc le processus suivant :

- une délibération du Conseil communautaire de CSMA notifiée à VGL lui faisant part de sa volonté de reprendre cette compétence,
- une délibération du Comité syndical de VGL approuvant la reprise de compétence et proposant, corrélativement, les modifications statutaires qu'elle impose, (*délibération devant intervenir dans les trois mois de la notification de la délibération de CSMA*)
- L'accord des membres de VGL dans le respect des règles de majorité (*2/3 des membres représentant 1/2 de la population ou 1/2 des membres représentant 2/3 de la population*) pour, d'une part, la modification des statuts de VGL et autorisant la reprise de la compétence « distribution » par CSMA (*délibération devant intervenir dans les trois mois de la notification de la délibération de VGL*)
- Un arrêté préfectoral approuvant les modifications statutaires

Ces éléments exposés, il est donc proposé au conseil communautaire de se positionner sur la reprise de la sous-compétence « distribution » auprès du syndicat Vignoble-Grandlieu et donc de solliciter cette reprise auprès dudit syndicat, la modification corrélatrice de ses statuts et la mobilisation de la procédure de reprise d'une compétence optionnelle telle que décrite à l'article 8-2 desdits statuts,

#### DELIBERATION

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe et notamment son article 59,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5212-16,

**VU** les statuts du Syndicat de Vignoble Grandlieu et notamment l'article 8-2,

**VU** l'avis du Bureau communautaire réuni le 11 mai 2021,

**VU** l'exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

**APPROUVE** la poursuite de la reprise de la compétence « distribution » d'eau potable auprès du SAEP Vignoble-Grandlieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et de solliciter, en conséquence, et de sa part :

- un accord sur cette reprise formalisé par délibération de son comité syndical dans les trois mois de la notification de la présente délibération et exprimé sous la condition, d'une part, de l'approbation par le Préfet de ses nouveaux statuts tels qu'ils doivent être modifiés pour permettre cette reprise effective, et sous la condition, d'autre part, de l'accord de ses membres telle qu'il doit être exprimé selon les règles de majorité et dans le délai définis à l'article 8-2 de ses statuts,
- l'engagement, aux fins de cette reprise, de toutes démarches utiles et notamment de la procédure de modification de ses statuts pour que soient dissociées, en qualité de compétences optionnelles offertes à ses membres, les compétences « transport » d'eau potable, d'une part, et « distribution » d'eau potable d'autre part, constitutives, aujourd'hui et ensemble, de la seule compétence optionnelle prévue au sein de ses statuts,
- le recueil, conformément à l'article 8-2 de ses statuts, et dans les trois mois de la notification de sa propre délibération, de l'accord de ses membres sur cette reprise sous la seule condition de l'approbation par le Préfet de ses nouveaux statuts tels qu'ils doivent être modifiés pour la permettre,

**MANDATE** le Président, ou son représentant, pour assurer la parfaite exécution de la présente délibération, notamment en notifiant la présente délibération au SAEP Vignoble-Grandlieu.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

**Suffrages exprimés :**

<b>Voix pour : 49</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Ne prend pas part au vote : 0</b>
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------


  
 Le Président,  
 Jean-Guy Cornu

**CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**  
**Séance du Conseil communautaire du 25 mai 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle**

**Délibération n°25.05.2021-05B**

**EQUIPEMENTS AQUATIQUES**

**OBJET – Aqua'val Sèvre à Clisson : Modalités de dédommagement des activités 2020-2021 suite à la fermeture de la piscine liée à la deuxième période de crise sanitaire COVID-19 - prolongement jusqu'au 30/06/2021**

**Nombre de membres :**

☞ En exercice : 50  
☞ Présents : 43  
☞ Représentés : 6  
☞ Votants : 49

**Date de la convocation :**

17 mai 2021

**Secrétaire de séance :**

M. Didier MEYER

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle Sèvre au complexe de la Margerie à GORGES, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

**Etaient présents :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE BOUSSAY</b>	M. Jean-Guy CORNU, M. Dominique PIRMET Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
<b>CHATEAU-THEBAUD CLISSON</b>	M. Alain BLAISE, Mme Valérie LECORNET M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
<b>GETIGNE</b>	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
<b>GORGES HAUTE-GOULAIN</b>	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES, Mme Stéphanie MIRANDA, M. Albert SELOSSE
<b>LA HAYE-FOUASSIERE</b>	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT
<b>LA PLANCHE MAISDON-SUR-SEVRE</b>	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
<b>MONNIERES REMOUILLE ST-FIACRE-SUR-MAINE ST-HILAIRE-DE-CLISSON ST-LUMINE-DE-CLISSON VIEILLEVIGNE</b>	M. Benoît COUTEAU, Mme Linda GABORIAU M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU Mme Nelly SORIN, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

**Absents excusés et représentés :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique Pirmet
<b>CHATEAU-THEBAUD</b>	M. Jean-Michel BOUSSONNIERE qui a donné procuration à Alain Blaise
<b>GORGES</b>	Mme Hélène BRAULT qui a donné procuration à Gaëtan Bourasseau, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier Meyer
<b>LA HAYE-FOUASSIERE</b>	Mme Agnès PARAGOT qui a donné procuration à Karine Guimbretière
<b>VIEILLEVIGNE</b>	M. Alain BOUCHER qui a donné procuration à Sophie Pacé

**Absents excusés :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
-------------------------------	-----------------------------

**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle****Délibération n °25.05.2021-05B****EQUIPEMENTS AQUATIQUES**

**OBJET – Aqua'val Sèvre à Clisson : Modalités de dédommagement des activités 2020-2021 suite à la fermeture de la piscine liée à la deuxième période de crise sanitaire COVID-19 - prolongement jusqu'au 30/06/2021**

**Rapporteur : Mme Nelly SORIN – Vice-Présidente déléguée aux équipements aquatiques**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le groupe de travail Equipements aquatiques mis en place lors de la précédente mandature s'était réuni le 12 février 2020 afin d'examiner les tarifs d'Aqua'val Sèvre pour une mise en application au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid 19 de la deuxième période a entraîné la fermeture de la piscine Aqua'val Sèvre au public à partir du 29 octobre 2020 avec une reprise prévisionnelle au 19 mai 2021 pour les activités enfants et au 9 juin 2021 pour les activités adultes.

Aussi, durant cette période, certains usagers n'ont pas pu bénéficier du service pour lequel ils avaient payé une redevance. Concernant les usagers inscrits aux activités annuelles et trimestrielles ne pouvant pas bénéficier d'un report des séances au regard du nombre de séances manquées, Il apparaît nécessaire de permettre à ces usagers de bénéficier d'un remboursement proratisé au nombre de séances manquées.

Le Conseil communautaire avait pris le 26 janvier 2021 la décision de procéder à ces dédommagements au cours du premier semestre 2021 pour les activités annuelles pour une période allant jusqu'au 31 mars 2021.

Les activités n'ayant pas repris au cours du premier trimestre 2021, il est proposé d'élargir cette décision pour les activités annuelles et trimestrielles ne pouvant pas être reportées et d'acter ce principe pour une période pouvant aller jusqu'au 30 juin 2021.

**DELIBERATION**

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 3 mars 2020 fixant les tarifs 2020-2021 de la piscine Aqua'val Sèvre,

**VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 26 janvier 2021 fixant les modalités de dédommagement des activités 2020-2021 suite à la fermeture de la piscine liée à la deuxième période de crise sanitaire COVID-19,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

**DECIDE** de procéder au remboursement des cotisations des activités annuelles et trimestrielles pour la période d'octobre 2020 à juin 2021 correspondant aux nombres de séances manquées pour les articles visés ci-dessous :

<b>DESIGNATIONS ARTICLES</b>	<b>Au 15 août 2020</b>
Activités annuelles	210,00 €
Activités trimestrielles	79,00 €
Activités trimestrielles Aqua bébé	97,00€
Activités annuelles sport 4 nages	250,00 €

**PRECISE** que la durée de validité des cartes n'étant pas arrivée à échéance au 29 octobre 2020, et dont l'abonnement a été contracté avant le 29 octobre 2020, est prolongée jusqu'au 30 juin 2021.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

**Suffrages exprimés :****Voix pour : 49****Voix contre : 0****Abstention : 0****Ne prend pas part au vote : 0**  
Le Président,  
Jean-Guy Cornu

**CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**  
**Séance du Conseil communautaire du 25 mai 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle**

**Délibération n°25.05.2021-06B**

**FAMILLE**

**OBJET – Fixation des tarifs séjours été 2021 organisés par les accueils de loisirs**

**Nombre de membres :**

☞ En exercice : 50  
☞ Présents : 43  
☞ Représentés : 6  
☞ Votants : 49

**Date de la convocation :**

17 mai 2021

**Secrétaire de séance :**

M. Didier MEYER

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle Sèvre au complexe de la Margerie à GORGES, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

**Etaient présents :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	M. Jean-Guy CORNU, M. Dominique PIRMET
<b>BOUSSAY</b>	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
<b>CHATEAU-THEBAUD</b>	M. Alain BLAISE, Mme Valérie LECORNET
<b>CLISSON</b>	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
<b>GETIGNE</b>	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
<b>GORGES</b>	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU
<b>HAUTE-GOULAINÉ</b>	M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES, Mme Stéphanie MIRANDA, M. Albert SELOSSE
<b>LA HAYE-FOUASSIERE</b>	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT
<b>LA PLANCHE</b>	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
<b>MAISDON-SUR-SEVRE</b>	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
<b>MONNIERES</b>	M. Benoît COUTEAU, Mme Linda GABORIAU
<b>REMOUILLE</b>	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
<b>ST-FIACRE-SUR-MAINE</b>	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
<b>ST-HILAIRE-DE-CLISSON</b>	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
<b>ST-LUMINE-DE-CLISSON</b>	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
<b>VIEILLEVIGNE</b>	Mme Nelly SORIN, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

**Absents excusés et représentés :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique Pirmet
<b>CHATEAU-THEBAUD</b>	M. Jean-Michel BOUSSONNIERE qui a donné procuration à Alain Blaise
<b>GORGES</b>	Mme Hélène BRAULT qui a donné procuration à Gaëtan Bourasseau, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier Meyer
<b>LA HAYE-FOUASSIERE</b>	Mme Agnès PARAGOT qui a donné procuration à Karine Guimbretière
<b>VIEILLEVIGNE</b>	M. Alain BOUCHER qui a donné procuration à Sophie Pacé

**Absents excusés :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
-------------------------------	-----------------------------

**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle****Délibération n °25.05.2021-06B****FAMILLE****OBJET – Fixation des tarifs séjours été 2021 organisés par les accueils de loisirs**

**Rapporteur : Mme Janik RIVIERE, Vice-Présidente déléguée à la petite enfance, enfance et parentalité**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Suite à la fusion des communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre Maine et Goulaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle action sociale, et notamment :

→ La prise en charge des temps d'animation et de loisirs des enfants de 3 à 12 ans (accueils de loisirs)

Cette compétence était déjà exercée pour les accueils de loisirs de l'ex Communauté de communes de la Vallée de Clisson. Depuis le transfert de cette compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les accueils de loisirs de l'ex Communauté de communes de Sèvre, Maine et Goulaine, il appartient au Conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo de définir les tarifs applicables :

- Aux accueils de loisirs communaux sous convention de mise à disposition des services avec la Communauté d'agglomération :
  - o Château-Thébaud
  - o Clisson
  - o Gorges
  - o La Haye-Fouassière
  - o Monnières
- À l'accueil de loisirs géré dans le cadre d'un marché public
  - o Haute-Goulaine

Dans l'attente de propositions dans le cadre d'un travail d'harmonisation des politiques tarifaires des différents accueils de loisirs, il est proposé de poursuivre pour l'été 2021 une application de tarifs différenciés entre les différentes structures gérées par la Communauté d'agglomération par conventions de mise à disposition des services communaux ou dont la gestion est confiée dans le cadre d'un marché public, dans la continuité des politiques tarifaires existantes.

Les tarifs des accueils de loisirs gérés dans le cadre d'un Services d'intérêt économique général (SIEG) sont quant à eux fixés par les associations concernées :

- Association Les Cabanes de Filomaine, d'Aigrefeuille-sur-Maine
- Association Multi'act, de Boussay
- Association familles rurales, de Gétigné
- Association familles rurales, de La Planche
- Association familles rurales de la Maine, de Maisdon-sur-Sèvre
- Association Calèche, de Saint-Hilaire-de-Clisson
- Association Les Loustics, de Vieillevigne

**DELIBERATION**

**VU** l'article L. 5216-5-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 3.4 « Action sociale d'intérêt communautaire » des statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**VU** la délibération communautaire du 3 juillet 2018 définissant l'intérêt communautaire en matière d'action sociale, modifiée par délibération communautaire du 17 décembre 2019,

**VU** la délibération communautaire du 15 décembre 2020 fixant les tarifs des accueils de loisirs applicables en 2021,

**CONSIDERANT** les tarifs proposés par structure pour les séjours été des accueils de loisirs 3-12 ans, pour l'année 2021,

**CONSIDERANT** l'absence de séjour proposé pour l'accueil de loisirs de Monnières,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

**ADOpte** les tarifs des séjours été des accueils de loisirs, pour les jeunes de 3 à 12 ans, applicables en 2021 :

**CLISSON :**

QF	Tarifs nuitées 2020-2021
0-400	4,56 €
401-600	5,60 €
601-800	6,83 €
801-1000	8,06 €
1001-1200	9,18 €
1201-1400	10,28 €
1401-1600	11,41 €
1601-1800	12,43 €
1801-2000	13,41 €
2001-et +	14,37 €

MINI SEJOURS			
Quotient familial	Tarif d'une journée séjour	Tarif du séjour 5 JOURS*	Tarif du séjour 2 JOURS*
0 à 400	11,96 €	59,80 €	23,92 €
De 401 à 600	15,38 €	76,90 €	30,76 €
De 601 à 800	18,23 €	91,15 €	36,46 €
De 801 à 1000	21,65 €	108,25 €	43,30 €
De 1001 à 1200	24,50 €	122,50 €	49,00 €
De 1201 à 1400	27,92 €	139,60 €	55,84 €
De 1401 à 1600	31,33 €	156,65 €	62,66 €
De 1601 à 1800	34,18 €	170,90 €	68,36 €
De 1801 à 2000	37,60 €	188,00 €	75,20 €
Plus de 2001	40,45 €	202,25 €	80,90 €
*Se bénéficiaire AVE de la CAF, la famille ne verse que le solde restant à sa charge.			

**CHÂTEAU-THÉBAUD :**

Tarifs séjours 8-11 ans (5 jours/4 nuits)	
QF	Tarif plein
≤ 559€	130,05 €
560€ à 759€	156,06 €
760€ à 959€	182,07 €
960€ à 1159€	208,08 €
1160€ à 1359€	234,09 €
1360€ à 1559€	249,70 €
1560€ à 1759€	265,30 €
≥ 1760€ et HC	280,91 €

<b>Tarifs Nuitée 6-8 ans (3 jours/2 nuits)</b>	
QF	Tarif plein
≤ 559€	31,21 €
560€ à 759€	46,82 €
760€ à 959€	62,42 €
960€ à 1159€	78,03 €
1160€ à 1359€	93,64 €
1360€ à 1559€	109,24 €
1560€ à 1759€	124,85 €
≥ 1760€ et HC	140,15 €

**GORGES :**

QUOTIENT FAMILIAL	Séjour de 3 jours		Séjour de 5 jours	
	CAF/MSA	NON ALLOCATAIRE	CAF/MSA	NON ALLOCATAIRE
< à 400	35.91€	45.90€	59.84€	76.51€
De 401 à 600	42.84€	52.33€	71.41€	87.21€
De 601 à 800	52.33€	62.42€	87.21€	104.03€
De 801 à 1000	62.42€	72.54€	104.03€	120.90€
De 1001 à 1200	73.27€	82.02€	122.11€	136.70€
De 1201 à 1400	79.45€	88.75€	132.41€	147.91€
De 1401 à 1600	89.63€	98.54€	149.38€	164.23€
De 16001 à 1800	96.11€	105.26€	160.19€	175.44€
De 1801 à 2000	106.32€	114.44€	177.20€	190.74€
> à 2001	115.59€	124.56€	192.66€	207.61€

**LA HAYE-FOUASSIERE :**

Tranche QF	Régime	■ GRAINE DE FERMIER	■ SPORT ET AVENTURE
		■ PLEINE NATURE	■ ACTIVITES NAUTIQUES
		4 jours	5 jours
jusqu'à 400 € inclus	Régime général et agricole	55.94 €	69.92 €
	Habitant hors agglo	69.92 €	87.40 €
de 401 à 600 €	Régime général et agricole	65.24 €	81.55 €
	Habitant hors agglo	79.20 €	99.00 €
de 601 à 800 €	Régime général et agricole	77.85 €	97.31 €
	Habitant hors agglo	91.84 €	114.80 €
de 801 à 1000 €	Régime général et agricole	87.39 €	109.24 €
	Habitant hors agglo	101.40 €	126.75 €
de 1001 à 1200 €	Régime général et agricole	100.16 €	125.21 €
	Habitant hors agglo	114.20 €	142.75 €
de 1201 à 1400 €	Régime général et agricole	112.77 €	140.96 €
	Habitant hors agglo	126.72 €	158.40 €
de 1401 à 1600 €	Régime général et agricole	123.5 €	154.38 €
	Habitant hors agglo	137.44 €	171.80 €
de 1601 à 1800 €	Régime général et agricole	134.23 €	167.79 €
	Habitant hors agglo	148.16 €	185.20 €
1801 € et plus	Régime général et agricole	144.96 €	181.20 €
	Habitant hors agglo	158.92 €	198.65 €

**HAUTE-GOULAIN :**

<b>LES AVENTURIERS</b>		
5 jours	8/12 ans	19 au 23 Juillet
QF	Commune	Hors commune
0 à 422	153 €	158 €
423 à 537	168 €	173 €
538 à 653	185 €	190 €
654 à 768	203 €	208 €
769 à 884	223 €	228 €
885 à 999	245 €	250 €
1000 à 1114	267 €	272 €
1115 à 1230	291 €	296 €
1231 à 1345	317 €	322 €
1346 et +	346 €	351 €

<b>CIRQUE EN PLEINE NATURE</b>		
5 jours	8/12 ans	26 au 30 Juillet
QF	Commune	Hors commune
0 à 422	150 €	155 €
423 à 537	165 €	170 €
538 à 653	181 €	186 €
654 à 768	199 €	204 €
769 à 884	218 €	223 €
885 à 999	240 €	245 €
1000 à 1114	262 €	267 €
1115 à 1230	285 €	290 €
1231 à 1345	311 €	316 €
1346 et +	339 €	344 €

<b>NUITEES</b>		
	4/7 ans	
QF	Commune	Hors commune
0 à 422	2,40 €	7,30 €
423 à 537	2,70 €	7,60 €
538 à 653	3,00 €	7,90 €
654 à 768	3,30 €	8,20 €
769 à 884	3,60 €	8,60 €
885 à 999	3,90 €	8,90 €
1000 à 1114	4,20 €	9,20 €
1115 à 1230	4,50 €	9,50 €
1231 à 1345	4,80 €	9,80 €
1346 et +	5,10 €	10,10 €

<b>VEILLEES</b>		
	4/7 ans	
QF	Commune	Hors commune
0 à 422	1,20 €	7,30 €
423 à 537	1,30 €	7,60 €
538 à 653	1,40 €	7,90 €
654 à 768	1,50 €	8,20 €
769 à 884	1,60 €	6,60 €
885 à 999	1,70 €	6,70 €
1000 à 1114	1,80 €	6,80 €
1115 à 1230	1,90 €	6,90 €
1231 à 1345	2,00 €	7,00 €
1346 et +	2,10 €	7,10 €

<b>PASSION SPORTS</b>		
5 jours	8/12 ans	16 au 20 Août
QF	Commune	Hors commune
0 à 422	154 €	159 €
423 à 537	169 €	174 €
538 à 653	186 €	191 €
654 à 768	205 €	210 €
769 à 884	225 €	230 €
885 à 999	247 €	252 €
1000 à 1114	269 €	274 €
1115 à 1230	293 €	298 €
1231 à 1345	320 €	325 €
1346 et +	349 €	354 €

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

**Suffrages exprimés :**

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 1

au vote : 0



Le Président,  
Jean-Guy Cornu

## CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

## Séance du Conseil communautaire du 25 mai 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle****Délibération n°25.05.2021-07B****FINANCES**

**OBJET – Avance de trésorerie provisoire du budget principal aux budgets annexes créés sous la forme de SPIC et de régies à autonomie financière à compter de l'exercice 2021 – modification du montant maximum concernant le budget Transports et mobilités**

**Nombre de membres :**

☞ En exercice : 50  
☞ Présents : 43  
☞ Représentés : 6  
☞ Votants : 49

**Date de la convocation :**

17 mai 2021

**Secrétaire de séance :**

M. Didier MEYER

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle Sèvre au complexe de la Margerie à GORGES, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

**Etaient présents :**

**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE** M. Jean-Guy CORNU, M. Dominique PIRMET  
**BOUSSAY** Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE  
**CHATEAU-THEBAUD** M. Alain BLAISE, Mme Valérie LECORNET  
**CLISSON** M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE  
**GETIGNE** M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE  
**GORGES** M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU  
**HAUTE-GOULAIN** M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES, Mme Stéphanie MIRANDA, M. Albert SELOSSE  
**LA HAYE-FOUASSIERE** M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT  
**LA PLANCHE** Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET  
**MAISDON-SUR-SEVRE** M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU  
**MONNIERES** M. Benoît COUTEAU, Mme Linda GABORIAU  
**REMOUILLE** M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE  
**ST-FIACRE-SUR-MAINE** Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN  
**ST-HILAIRE-DE-CLISSON** M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT  
**ST-LUMINE-DE-CLISSON** Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU  
**VIEILLEVIGNE** Mme Nelly SORIN, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

**Absents excusés et représentés :**

**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE** Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique Pirmet  
**CHATEAU-THEBAUD** M. Jean-Michel BOUSSONNIERE qui a donné procuration à Alain Blaise  
**GORGES** Mme Hélène BRAULT qui a donné procuration à Gaëtan Bourasseau, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier Meyer  
**LA HAYE-FOUASSIERE** Mme Agnès PARAGOT qui a donné procuration à Karine Guimbretière  
**VIEILLEVIGNE** M. Alain BOUCHER qui a donné procuration à Sophie Pacé

**Absents excusés :**

**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE** Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA

**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle****Délibération n °25.05.2021-07B****FINANCES**

**OBJET – Avance de trésorerie provisoire du budget principal aux budgets annexes créés sous la forme de SPIC et de régies à autonomie financière à compter de l'exercice 2021 – modification du montant maximum concernant le budget Transports et mobilités**

**Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-président délégué aux Finances**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Les budgets annexes Transports et mobilité, Déchets ménagers et assimilés, SPANC, Assainissement collectif en régie, Camping du Moulin, correspondent à des services publics industriels et commerciaux (SPIC) et se caractérisent par leur autonomie financière. Ils sont dotés d'un compte au Trésor spécifique pour régler toutes les dépenses et percevoir l'ensemble des recettes.

Pour faire face aux charges de fonctionnement des services publics en début d'exercice et dans l'attente des premiers encaissements annuels, la Communauté d'agglomération a la possibilité de consentir une avance de trésorerie non budgétaire de son budget principal aux budgets annexes.

Il est rappelé que les budgets des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. En cas d'insuffisance des sommes mises à la disposition de la régie, il est possible que la collectivité de rattachement verse des avances à la régie, en fixant dans ce cas la date de remboursement des avances.

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 16 février 2021, a approuvé, à compter de l'exercice 2021, le versement d'avances de trésorerie du budget principal aux budgets annexes créés sous forme de SPIC et de régies à autonomie financière, et a fixé les montants maximums des différentes avances de trésorerie et la date de remboursement de ces avances.

Il est proposé de modifier le montant maximum de l'avance de trésorerie du budget principal au budget Transports et mobilité, en le fixant à 3 000 000 € (ancien montant 1 000 000 €). Pas de changement des montants maximum d'avance pour les autres budgets.

La date de remboursement de ces avances de trésorerie reste inchangée : elle est fixée lorsque le niveau de la trésorerie de ces budgets le permettra, au plus tard au cours de l'année N+1. Il est précisé qu'en cas d'insuffisance de trésorerie, il sera procédé à la signature d'une ligne de trésorerie avec un établissement bancaire.

**DELIBERATION**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-1 et suivants, et R.2221-69 et suivants,

**VU** la délibération n°16.02.2021-25 du 16 février 2021 portant sur l'avance de trésorerie provisoire du budget principal aux budgets annexes à compter de l'exercice 2021,

**CONSIDERANT** que le Budget principal peut, avec l'autorisation préalable de l'Assemblée délibérante, verser une avance remboursable à un budget annexe,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'ajuster le besoin en avance de trésorerie du budget Transports et mobilité,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

**APPROUVE** le nouveau montant maximum d'avance de trésorerie, à compter de l'exercice 2021, du budget principal au budget Transports et mobilité, fixé à 3 000 000 €.

**PRECISE** que les montants maximum des différentes avances de trésorerie sont à présent fixés comme suit, à compter de l'exercice 2021 :

- 4 000 000 € pour le budget Déchets ménagers et assimilés,
- 500 000 € pour le budget Assainissement collectif en régie,
- 300 000 € pour le budget SPANC,
- 3 000 000 € pour le budget Transports et mobilité,
- 200 000 € pour le budget Camping du Moulin.

**FIXE** la date de remboursement de ces avances de trésorerie lorsque le niveau de la trésorerie de ces budgets le permettra, au plus tard au cours de l'année N+ 1.

**PRECISE** qu'en cas d'insuffisance de trésorerie, il sera procédé à la signature d'une ligne de trésorerie avec un établissement bancaire.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

**Suffrages exprimés :**

**Voix pour : 49**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**



Le Président,  
Jean-Guy Cornu

## CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

## Séance du Conseil communautaire du 25 mai 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle****Délibération n°25.05.2021-08B****ADMINISTRATION GENERALE****OBJET - Membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales – modification de délégué commissions « Transports et mobilités » et « Tourisme – Culture »****Nombre de membres :**

↕ En exercice : 50  
 ↕ Présents : 43  
 ↕ Représentés : 6  
 ↕ Votants : 49

**Date de la convocation :**

17 mai 2021

**Secrétaire de séance :**

M. Didier MEYER

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle Sèvre au complexe de la Margerie à GORGES, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

**Etaient présents :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	M. Jean-Guy CORNU, M. Dominique PIRMET
<b>BOUSSAY</b>	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
<b>CHATEAU-THEBAUD</b>	M. Alain BLAISE, Mme Valérie LECORNET
<b>CLISSON</b>	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
<b>GETIGNE</b>	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
<b>GORGES</b>	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU
<b>HAUTE-GOULAINÉ</b>	M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES, Mme Stéphanie MIRANDA, M. Albert SELOSSE
<b>LA HAYE-FOUASSIERE</b>	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT
<b>LA PLANCHE</b>	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
<b>MAISDON-SUR-SEVRE</b>	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
<b>MONNIERES</b>	M. Benoît COUTEAU, Mme Linda GABORIAU
<b>REMOUILLE</b>	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
<b>ST-FIACRE-SUR-MAINE</b>	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
<b>ST-HILAIRE-DE-CLISSON</b>	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
<b>ST-LUMINE-DE-CLISSON</b>	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
<b>VIEILLEVIGNE</b>	Mme Nelly SORIN, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

**Absents excusés et représentés :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique Pirmet
<b>CHATEAU-THEBAUD</b>	M. Jean-Michel BOUSSONNIERE qui a donné procuration à Alain Blaise
<b>GORGES</b>	Mme Hélène BRAULT qui a donné procuration à Gaëtan Bourasseau, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier Meyer
<b>LA HAYE-FOUASSIERE</b>	Mme Agnès PARAGOT qui a donné procuration à Karine Guimbretière
<b>VIEILLEVIGNE</b>	M. Alain BOUCHER qui a donné procuration à Sophie Pacé

**Absents excusés :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
-------------------------------	-----------------------------

**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle****Délibération n °25.05.2021-08B****ADMINISTRATION GENERALE****OBJET - Membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales – modification de délégué commissions « Transports et mobilités » et « Tourisme – Culture »****Rapporteur : M. Jean-Guy CORNU - Président****EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Les commissions sont constituées librement, peuvent être permanentes ou temporaires, et être supprimées en cours de mandat

Le Président de l'EPCI est le Président de droit des commissions intercommunales.

Le Conseil communautaire, en séance du 8 septembre 2020, a décidé de créer 12 commissions thématiques intercommunales, puis en séances du 29 septembre 2020, 3 novembre 2020, 15 décembre 2020, 26 janvier 2021 et 30 mars 2021, le Conseil communautaire a désigné les délégués pour siéger dans ces commissions.

La Commune de Haute-Goulaine a informé de la démission d'une élue de son conseil municipal, qui était également membre de la commission intercommunale « Transports et mobilité ».

De plus, la Commune de Gorges a fait part de son souhait de modifier ses délégués dans la commission « Tourisme – Culture ».

Dans ce cadre, il est proposé à l'Assemblée de modifier les délégués des communes de Gorges et Haute-Goulaine dans les commissions « Transports et mobilité » et « Tourisme – Culture ».

**DELIBERATION**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1, et L5211-40-1,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération communautaire du 8 septembre 2020 relative à la création des commissions thématiques intercommunales,

**VU** les délibérations communautaires du 29 septembre 2020, 3 novembre 2020, 15 décembre 2020, 26 janvier 2021 et 30 mars 2021 relatives à la désignation des délégués pour siéger dans les commissions thématiques intercommunales,

**VU** la délibération communautaire du 29 septembre 2020 relative à l'adoption du règlement intérieur de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**VU** la lettre de démission de ses fonctions de conseillère municipale et communautaire adressée par Mme Frédérique MORIN-BIRONNEAU à la Mairie de Haute-Goulaine, datée du 19 mars 2021,

**Considérant** qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

**Considérant** que le Conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres,

**Considérant** que les membres des commissions pourront bénéficier des mêmes droits qu'ils soient conseillers communautaires ou uniquement conseillers municipaux,

**Considérant** que les membres titulaires et suppléants pourront être présent lors des réunions de Commission,

**Considérant** qu'un membre suppléant pourra participer au vote qu'en l'absence du membre titulaire de sa commune,

**Considérant** qu'un conseiller membre d'une commission peut, en cas d'absence du titulaire et du suppléant, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle,

**Considérant** que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

**MODIFIE** les délégués de la Commune de Haute-Goulaine pour siéger à la commission « Transports et mobilités », comme suit :

- Titulaire : M. Fabrice CUCHOT (en lieu et place de Frédérique Bironneau)
- Suppléant : M. Philippe TIJOU (en lieu et place de Fabienne Colas)

**MODIFIE** les délégués de la Commune de Gorges pour siéger à la commission « Tourisme - Culture », comme suit :

- Titulaire : Mme Hélène BRAULT (pas de changement)
- Suppléant : Mme Séverine PROTOIS-MENU (en lieu et place de Dominique Pavageau)

**ACTUALISE** en conséquence la liste des délégués siégeant dans les 12 commissions thématiques intercommunales, ci-jointe en annexe.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

<u>Suffrages exprimés :</u>			
Voix pour : 49	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

**Désignation des délégués dans les commissions thématiques intercommunales**

FINANCES ET PROSPECTIVE			ATTRACTIVITE ECONOMIQUE		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Daniel VALLET	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	Marielle JEANNEAU	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	Jean-Guy CORNU	AIGREFEUILLE S/M	Suppléant	Christine JAGU	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	Cédric VIRMOUT	BOUSSAY	Titulaire	Rolande PUJET	BOUSSAY
Suppléant	Damien GRATON	BOUSSAY	Suppléant	Thomas WATRIN-CORPER	BOUSSAY
Titulaire	Jean-Michel BOUSSONNIERE	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	Jean--Michel BOUSSONNIERE	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Valérie LECORNET	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Pascal DROUARD	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Xavier BONNET	CLISSON	Titulaire	Xavier BONNET	CLISSON
Suppléant	Anne LEROY-RUIZ	CLISSON	Suppléant	Benoist PAYEN	CLISSON
Titulaire	François GUILLOT	GETIGNE	Titulaire	Carine SARTORI	GETIGNE
Suppléant	Laurence VALTON	GETIGNE	Suppléant	Alex BOISSELIER	GETIGNE
Titulaire	Anthony BOUCHER	GORGES	Titulaire	Jacques HARDY	GORGES
Suppléant	Viviane JEANDEAUD	GORGES	Suppléant	Alexis BLANCHARD	GORGES
Titulaire	Suzanne DESFORGES	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	Clément LEROY	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Fabrice CUCHOT	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	Arnaud RIPOCHE	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Philippe FORMENTEL	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	Jean-Luc VIAUD	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Jean-Yves ARTAUD	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	Vincent MAGRE	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Séverine JOLY-PIVETEAU	LA PLANCHE	Titulaire	Benoît LIMOUSIN	LA PLANCHE
Suppléant	Bernard HERVOUET	LA PLANCHE	Suppléant	Jean-Paul HERVOUET	LA PLANCHE
Titulaire	Nathalie BRANGER	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	Stéphanie SOURISSEAU	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Guillaume HAULBERT	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	Romain PASQUINI	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Rodolphe BORRE	MONNIERES	Titulaire	Benoît COUTEAU	MONNIERES
Suppléant	Benoît COUTEAU	MONNIERES	Suppléant	Hélène QUEMERE	MONNIERES
Titulaire	André CONFOLANT	REMOUILLE	Titulaire	Jean-Pierre THIBAUD	REMOUILLE
Suppléant	Jérôme LETOURNEAU	REMOUILLE	Suppléant	Véronique COJEAN	REMOUILLE
Titulaire	Nicolas DEROCHE	ST-FIACRE	Titulaire	Danièle GADAIS	ST-FIACRE
Suppléant	Maxime BOSSARD	ST-FIACRE	Suppléant		ST-FIACRE
Titulaire	Nathalie VOLPATO	ST HILAIRE	Titulaire	Dominique VALTON	ST HILAIRE
Suppléant	Denis THIBAUD	ST HILAIRE	Suppléant	Denis THIBAUD	ST HILAIRE
Titulaire	Marie-Françoise RIVIERE	ST LUMINE	Titulaire	Mathieu FRESLON	ST LUMINE
Suppléant	Janik RIVIERE	ST LUMINE	Suppléant	Yannick BOVAGNET	ST LUMINE
Titulaire	Nelly SORIN	VIEILLEVIGNE	Titulaire	Daniel BONNET	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Sylvain MOULET	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Nicolas GILLIER	VIEILLEVIGNE

TOURISME - CULTURE			URBANISME - HABITAT		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Ronan BERNARD	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	Sandrine DANIEL	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	Mme Virginie HARSCOUE	AIGREFEUILLE S/M	Suppléant	M. Thierry CREIS	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	Sébastien CHAMBRAGNE	BOUSSAY	Titulaire	David HARDY	BOUSSAY
Suppléant	Maude SOULLARD	BOUSSAY	Suppléant	Rolande PUJET	BOUSSAY
Titulaire	Valérie LECORNET	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	Thierry COCHIN	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Guillaume LANDREAU	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Karine DELPORTE	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Christian PEULVEY	CLISSON	Titulaire	Bernard BELLANGER	CLISSON
Suppléant	Christophe BUTRUILLE	CLISSON	Suppléant	Marie-Noëlle GUITTET	CLISSON
Titulaire	Mickaël BODET	GETIGNE	Titulaire	Gilles CHABAS	GETIGNE
Suppléant	Chantal AUDRAIN	GETIGNE	Suppléant	Romuald POULNAIS	GETIGNE
Titulaire	Hélène BRAULT	GORGES	Titulaire	Bruno ALLIOT	GORGES
Suppléant	Séverine PROTOIS-MENU	GORGES	Suppléant	Michelle BROSSET	GORGES
Titulaire	Pascale JULIENNE	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	Fabrice CUCHOT	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Claire DOUILLARD	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	Franck BRIDOUX	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Vincent MAGRE	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	Elodie CAMIER	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Aurélien ARQUIER	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	Bruno TOUPET	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Christophe BATARD	LA PLANCHE	Titulaire	Bernard HERVOUET	LA PLANCHE
Suppléant	Gauthier WALSER	LA PLANCHE	Suppléant	Romain COUPRIE	LA PLANCHE
Titulaire	Aymar RIVALLIN	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	Jean-Noël DUGAST	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Anne-Rosette CHOUPAULT	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	Jean-Luc SALE	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Magali RAVELEAU DUAUT	MONNIERES	Titulaire	Pascal BOUTON	MONNIERES
Suppléant	Richard LOPEZ	MONNIERES	Suppléant	Christian MAILLARD	MONNIERES
Titulaire	Josette BOUSSONNIERE	REMOUILLE	Titulaire	Louis-Marie MUEL	REMOUILLE
Suppléant	Christine ZAKAS	REMOUILLE	Suppléant	André CONFOLANT	REMOUILLE
Titulaire	Régine POIRON	ST-FIACRE	Titulaire	Pascal DABIN	ST-FIACRE
Suppléant	Maxime BOSSARD	ST-FIACRE	Suppléant	Guillaume NEAU	ST-FIACRE
Titulaire	Sylvaine ALBERT	ST HILAIRE	Titulaire	Romain RICHARD	ST HILAIRE
Suppléant	Judith LE STER SCHWARZBARD	ST HILAIRE	Suppléant	Denis THIBAUD	ST HILAIRE
Titulaire	Yannick BOVAGNET	ST LUMINE	Titulaire	Marie-Françoise RIVIERE	ST LUMINE
Suppléant	Stéphane BOURON	ST LUMINE	Suppléant	Cosmin PLESAN	ST LUMINE
Titulaire	Catherine BROCHARD	VIEILLEVIGNE	Titulaire	Daniel BONNET	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Adrien REMAUD	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Bruno JAUNET	VIEILLEVIGNE

**Désignation des délégués dans les commissions thématiques intercommunales**

VOIRIE - PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE			TRANSPORTS ET MOBILITES		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Daniel MENGUY	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	Stéphanie RUETSY	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	M. Jacques NUAUD	AIGREFEUILLE S/M	Suppléant	Anne BUISSETTE	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	David HARDY	BOUSSAY	Titulaire	Véronique NEAU-REDOIS	BOUSSAY
Suppléant	Germain COULONNIER	BOUSSAY	Suppléant	Rolande PUJET	BOUSSAY
Titulaire	Christophe MATHE	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	Alain BLAISE	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Patrick GOURAUD	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Laurence LEUCHER	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Laurent MALDELAR	CLISSON	Titulaire	Christophe BUTRUILLE	CLISSON
Suppléant	Yves MIGNOTTE	CLISSON	Suppléant	Jean Pierre LANDREAU	CLISSON
Titulaire	Stéphane RABILLER	GETIGNE	Titulaire	Karine GUIMBRETIÈRE	GETIGNE
Suppléant	Olivier JARRET	GETIGNE	Suppléant	Florian GRIMBERGER	GETIGNE
Titulaire	Bernard GRIMAUD	GORGES	Titulaire	Gaëtan BOURASSEAU	GORGES
Suppléant	Pedro MAIA	GORGES	Suppléant	Christophe BEZIER	GORGES
Titulaire	Albert SELOSSE	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	Fabrice CUCHOT	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Laurent BOBINET	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	Philippe TIJOU	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Patrick TESSIER	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	Patrice CHOIMET	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Philippe FORMENTEL	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	Vanessa PAGEOT	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Corentin BAUDRY	LA PLANCHE	Titulaire	Karine BOUSSONNIERE	LA PLANCHE
Suppléant	Bernard HERVOUET	LA PLANCHE	Suppléant	Virginie BATARD	LA PLANCHE
Titulaire	Jean-Noël DUGAST	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	Jean-Noël DUGAST	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Thierry ERRARD	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	Virginie MERIEAU	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Marie Louise LOUVEAU DE LA GUIGNERAYE	MONNIERES	Titulaire	Stéphane ENTEME	MONNIERES
Suppléant	Sébastien BESSON	MONNIERES	Suppléant	Pascal LAURENT	MONNIERES
Titulaire	Jérôme LETOURNEAU	REMOUILLE	Titulaire	Ophélie CONCY-LAIR	REMOUILLE
Suppléant	Rodolphe DUBOIS	REMOUILLE	Suppléant	Frédéric DRONNEAU	REMOUILLE
Titulaire	Guillaume NEAU	ST-FIACRE	Titulaire	Vincent LHOPITAL	ST-FIACRE
Suppléant		ST-FIACRE	Suppléant	Adrien BEL	ST-FIACRE
Titulaire	Fabien MANDIN	ST HILAIRE	Titulaire	Dominique VALTON	ST HILAIRE
Suppléant	Michael HERVOUET	ST HILAIRE	Suppléant	Sophie RIDEAU	ST HILAIRE
Titulaire	Xavier GUILLOU	ST LUMINE	Titulaire	Valérie DRAN	ST LUMINE
Suppléant	Mme Audrey CHICHET	ST LUMINE	Suppléant		ST LUMINE
Titulaire	Martial RICHARD	VIEILLEVIGNE	Titulaire	Catherine MORCEL	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Vincent AIRIAU	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Solène MOUILLARD	VIEILLEVIGNE

DECHETS			CYCLE DE L'EAU		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Marielle JEANNEAU	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	Dominique PIRMET	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	Stéphanie RUETSY	AIGREFEUILLE S/M	Suppléant	Sandrine DANIEL	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	Gwenaëlle LEBUZIT-RACAPE CHAUVET	BOUSSAY	Titulaire	Sébastien CHAMBAGNE	BOUSSAY
Suppléant	Nicolas CHARRIER	BOUSSAY	Suppléant	Gwenaëlle LEBUZIT-RACAPE CHAUVET	BOUSSAY
Titulaire	Thierry COCHIN	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	Thierry COCHIN	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Lysiane DEGOSSÉ	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Alain BLAISE	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Philippe BREAUDAUD	CLISSON	Titulaire	Bernard BELLANGER	CLISSON
Suppléant	Dominique POILANE	CLISSON	Suppléant	Stéphane AIELLO	CLISSON
Titulaire	Marion BERNARD	GETIGNE	Titulaire	François GUILLOT	GETIGNE
Suppléant	René LESIEUR	GETIGNE	Suppléant	Gilles CHABAS	GETIGNE
Titulaire	Jean François RAUD	GORGES	Titulaire	Jean Marc GUIBERT	GORGES
Suppléant	François MORIN	GORGES	Suppléant	Anthony BOUCHER	GORGES
Titulaire	Olivier MALDIN	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	Albert SELOSSE	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Suzanne DESFORGES	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	Arnaud RIPOCHE	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Agnès PARAGOT	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	Jean-Marie MOREL	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Séverine KUTER	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	Elodie CAMIER	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Rachel DROUET	LA PLANCHE	Titulaire	Bernard HERVOUET	LA PLANCHE
Suppléant	Jean-Paul HERVOUET	LA PLANCHE	Suppléant	Christian DELHOMMEAU	LA PLANCHE
Titulaire	Claude HERVE	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	Jérôme MACE	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Stéphanie AUBIN	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	Romain PASQUINI	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Linda GABORIAU	MONNIERES	Titulaire	Pascal BOUTON	MONNIERES
Suppléant	Stéphane ENTEME	MONNIERES	Suppléant	Pascal LAURENT	MONNIERES
Titulaire	Rodolphe DUBOIS	REMOUILLE	Titulaire	André CONFOLANT	REMOUILLE
Suppléant	Roger OSTIN	REMOUILLE	Suppléant	Louis-Marie MUEL	REMOUILLE
Titulaire	Danièle GADAIS	ST-FIACRE	Titulaire	Pascal DABIN	ST-FIACRE
Suppléant	Adrien BEL	ST-FIACRE	Suppléant	Guillaume NEAU	ST-FIACRE
Titulaire	Régis HAMY	ST HILAIRE	Titulaire	Denis THIBAUD	ST HILAIRE
Suppléant	Olivier ALBERTEAU	ST HILAIRE	Suppléant	Michael HERVOUET	ST HILAIRE
Titulaire	Teddy PRIEUR	ST LUMINE	Titulaire	Xavier GUILLOU	ST LUMINE
Suppléant	Stéphane BOURON	ST LUMINE	Suppléant	Marie-Françoise RIVIERE	ST LUMINE
Titulaire	Sophie PACÉ	VIEILLEVIGNE	Titulaire	Alain BOUCHER	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Catherine BROCHARD	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Martial RICHARD	VIEILLEVIGNE

**Désignation des délégués dans les commissions thématiques intercommunales**

CLIMAT ET TRANSITION ENERGETIQUE			EQUIPEMENTS AQUATIQUES		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Frédéric LHOSTIS	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	Corinne HERVOUET	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	Daniel MENGUY	AIGREFEUILLE S/M	Suppléant	Laurence LIMON - DUPARCMEUR	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	Christelle BREBION	BOUSSAY	Titulaire	Florine MUSSO	BOUSSAY
Suppléant	Julien LOISEAU	BOUSSAY	Suppléant	Karine JAUNET	BOUSSAY
Titulaire	Viviane HERMON	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	Valérie LECORNET	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Guillaume LANDREAU	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Nicolas TOUZEAU	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Stéphane AIELLO	CLISSON	Titulaire	Anne LEROY-RUIZ	CLISSON
Suppléant	Gaëlle ROMI	CLISSON	Suppléant	Eric BETSCHART	CLISSON
Titulaire	René LESIEUR	GETIGNE	Titulaire	Cyril ALLAIN	GETIGNE
Suppléant	Lore PICHAUD	GETIGNE	Suppléant	Olivier FOULONNEAU	GETIGNE
Titulaire	Didier MEYER	GORGES	Titulaire	Raymonde NEAU	GORGES
Suppléant	Delphine BRIAND	GORGES	Suppléant	Sonia PETIT	GORGES
Titulaire	Olivier MALDIN	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	François CHARRIER	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Philippe TIJOU	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	Brigitte BONNEAU	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Vincent PESURET	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	Jean-Marie CAMIER	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Laurence CLEMENCEAU	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant		LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Jean-Paul HERVOUET	LA PLANCHE	Titulaire	Jean-Paul RICHARD	LA PLANCHE
Suppléant	Frédérique PAVAGEAU	LA PLANCHE	Suppléant	Angélique BOUCHAUD	LA PLANCHE
Titulaire	Jérôme MACE	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	Dominique SOULARD	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Jean-Noël DUGAST	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	Romain PASQUINI	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Stéphane ENTEME	MONNIERES	Titulaire	Servane CHESNEAU	MONNIERES
Suppléant	Hélène QUEMERE	MONNIERES	Suppléant	Françoise MENARD	MONNIERES
Titulaire	Simon DELHOMMEAU	REMOUILLE	Titulaire	Myriam GERMAIN	REMOUILLE
Suppléant	Frédéric DRONNEAU	REMOUILLE	Suppléant	Dorothee MORIN	REMOUILLE
Titulaire	Maggy CONSTANTIN	ST-FIACRE	Titulaire	Vincent LHOPITAL	ST-FIACRE
Suppléant	Vincent LHOPITAL	ST-FIACRE	Suppléant		ST-FIACRE
Titulaire	Olivier ALBERTEAU	ST HILAIRE	Titulaire	Fabien MANDIN	ST HILAIRE
Suppléant	Régis HAMY	ST HILAIRE	Suppléant	Romain RICHARD	ST HILAIRE
Titulaire	Louissette CAILLON	ST LUMINE	Titulaire	Audrey CHICHET	ST LUMINE
Suppléant		ST LUMINE	Suppléant	Franck GASTINEAU	ST LUMINE
Titulaire	Damien MÉCHINEAU	VIEILLEVIGNE	Titulaire	Nelly SORIN	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Sophie PACÉ	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Évelyne RAULET	VIEILLEVIGNE

JEUNESSE - INTERGENERATION			PETITE ENFANCE - ENFANCE		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Françoise ABELARD	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	Stéphanie RUETSY	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	Catherine LEROY	AIGREFEUILLE S/M	Suppléant	Patricia MANGAUD	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	Véronique NEAU-REDOIS	BOUSSAY	Titulaire	Maude SOULLARD	BOUSSAY
Suppléant	Béatrice VISONNEAU	BOUSSAY	Suppléant	Anne MAOULIDA	BOUSSAY
Titulaire	Laurence LEHUCHER	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	Nicolas TOUZEAU	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Sophie MAISDON	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Séverine LEMAITRE	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Alexia PIROIS	CLISSON	Titulaire	Véronique JOUSSET	CLISSON
Suppléant	Françoise CLENET	CLISSON	Suppléant	Marie Claude BAILLIARD	CLISSON
Titulaire	Nadège LEMELLE	GETIGNE	Titulaire	Florian GRIMBERGER	GETIGNE
Suppléant	Jonathan PEIGNÉ	GETIGNE	Suppléant	Séverine DOLLET	GETIGNE
Titulaire	Cynthia OULLIER	GORGES	Titulaire	Séverine PROTOIS MENU	GORGES
Suppléant	Michelle BROSSET	GORGES	Suppléant	Morgane LEPIOUFF	GORGES
Titulaire	Julie VOLEAU	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	Julie VOLEAU	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Fabienne COLAS	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	Stéphanie MIRANDA	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Pierre NOBLET	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	Vanessa PAGEOT	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Stéphanie VIOLIN	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	Elise LEBAIL	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Chrystèle FOUREL	LA PLANCHE	Titulaire	Valérie GIRAUDET	LA PLANCHE
Suppléant	Valérie GIRAUDET	LA PLANCHE	Suppléant	Frédérique PAVAGEAU	LA PLANCHE
Titulaire	Claire BRANGER	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	Nathalie BRANGER	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Edith RENAUD	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	Anne HUET	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Françoise MENARD	MONNIERES	Titulaire	Christian MAILLARD	MONNIERES
Suppléant	Christian MAILLARD	MONNIERES	Suppléant	Linda GABORIAU	MONNIERES
Titulaire	Nicolas BOUCHER	REMOUILLE	Titulaire	Sandrine TEISSEDE	REMOUILLE
Suppléant	Josette BOUSSONNIERE	REMOUILLE	Suppléant	Myriam GERMAIN	REMOUILLE
Titulaire	Sandrine MANDIN-DIRAISON	ST-FIACRE	Titulaire	Joëlle LABAT	ST-FIACRE
Suppléant	Joëlle LABAT	ST-FIACRE	Suppléant	Sandrine MANDIN-DIRAISON	ST-FIACRE
Titulaire	Sylvaine ALBERT	ST HILAIRE	Titulaire	Catherine TAILLEE PERRAUD	ST HILAIRE
Suppléant	Josiane BOSCHE	ST HILAIRE	Suppléant	Denis THIBAUD	ST HILAIRE
Titulaire	Julie BAUDRY	ST LUMINE	Titulaire	Janik RIVIERE	ST LUMINE
Suppléant	Hélène CADIOU	ST LUMINE	Suppléant	Valérie DRAN	ST LUMINE
Titulaire	Christian JABIER	VIEILLEVIGNE	Titulaire	Chr	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Marie-Françoise VALIN	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Agr	VIEILLEVIGNE

Le Président,  
Jean-Guy Cornu



**CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**  
**Séance du Conseil communautaire du 25 mai 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle**

**Délibération n°25.05.2021-09B**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**OBJET - Régie du service public de gestion des transports et de la mobilité : délégués au conseil d'exploitation - modification**

**Nombre de membres :**

☞ En exercice : 50  
☞ Présents : 43  
☞ Représentés : 6  
☞ Votants : 49

**Date de la convocation :**

17 mai 2021

**Secrétaire de séance :**

M. Didier MEYER

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle Sèvre au complexe de la Margerie à GORGES, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

**Etaient présents :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	M. Jean-Guy CORNU, M. Dominique PIRMET
<b>BOUSSAY</b>	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
<b>CHATEAU-THEBAUD</b>	M. Alain BLAISE, Mme Valérie LECORNET
<b>CLISSON</b>	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
<b>GETIGNE</b>	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
<b>GORGES</b>	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU
<b>HAUTE-GOULAINÉ</b>	M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES, Mme Stéphanie MIRANDA, M. Albert SELOSSE
<b>LA HAYE-FOUASSIERE</b>	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT
<b>LA PLANCHE</b>	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
<b>MAISDON-SUR-SEVRE</b>	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
<b>MONNIERES</b>	M. Benoît COUTEAU, Mme Linda GABORIAU
<b>REMOUILLE</b>	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
<b>ST-FIACRE-SUR-MAINE</b>	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
<b>ST-HILAIRE-DE-CLISSON</b>	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
<b>ST-LUMINE-DE-CLISSON</b>	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
<b>VIEILLEVIGNE</b>	Mme Nelly SORIN, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

**Absents excusés et représentés :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique Pirmet
<b>CHATEAU-THEBAUD</b>	M. Jean-Michel BOUSSONNIERE qui a donné procuration à Alain Blaise
<b>GORGES</b>	Mme Hélène BRAULT qui a donné procuration à Gaëtan Bourasseau, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier Meyer
<b>LA HAYE-FOUASSIERE</b>	Mme Agnès PARAGOT qui a donné procuration à Karine Guimbretière
<b>VIEILLEVIGNE</b>	M. Alain BOUCHER qui a donné procuration à Sophie Pacé

**Absents excusés :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
-------------------------------	-----------------------------

**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle****Délibération n °25.05.2021-09B****ADMINISTRATION GENERALE****OBJET - Régie du service public de gestion des transports et de la mobilité : délégués au conseil d'exploitation - modification****Rapporteur : M. Jean-Guy CORNU - Président****EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément au Code général des collectivités territoriales et aux statuts adoptés, la régie du service public de gestion des transports et de la mobilité est administrée, sous l'autorité du Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo qui en est le représentant légal et l'ordonnateur, par :

- Un Conseil d'exploitation, composé de 16 membres titulaires, à savoir un représentant par commune membre, et éventuellement un suppléant par commune membre ;
- Le Président du Conseil d'exploitation ;
- Et le Directeur de la Régie.

Les conseillers membres du Conseil d'exploitation sont désignés parmi les conseillers communautaires ou parmi les conseillers municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Les membres du Conseil d'exploitation sont désignés par le Conseil Communautaire sur proposition du Président de la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo. La majorité des membres titulaires doivent être membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération. Le Conseil Communautaire doit également veiller à ce que la composition du Conseil d'Exploitation représente la composition pluraliste du Conseil Communautaire. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes.

Les membres du Conseil d'exploitation sont désignés pour la durée du mandat et sont renouvelés à l'occasion du renouvellement général du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, en séances du 15 juillet, 8 septembre 2020 et 3 novembre 2020, a désigné les délégués pour siéger au conseil d'exploitation Transports et Mobilité.

La Commune de Haute-Goulaine a informé la communauté d'agglomération de la démission d'une élue de son conseil municipal, qui était également membre du Conseil d'exploitation Transports et Mobilité. Il est donc proposé à l'assemblée de procéder à une modification des délégués concernant la commune de Haute-Goulaine dans ce conseil d'exploitation.

**DELIBERATION**

**VU** les articles L2221-11 à L2221-14 et R2221-63 à R2221-71 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux régies dotées de la seule autonomie financière,

**VU** la délibération communautaire du 7 novembre 2017 portant sur la création de la régie du service public de gestion des transports et de la mobilité, et approuvant ses statuts,

**VU** la délibération communautaire du 7 juillet 2020 approuvant les modifications apportées aux statuts de la régie du service public de gestion des transports et de la mobilité de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**VU** les délibérations communautaires du 15 juillet 2020, 8 septembre 2020 et 3 novembre 2020 désignant les délégués pour siéger au Conseil d'exploitation Transports et mobilité,

**VU** la lettre de démission de ses fonctions de conseillère municipale et communautaire adressée par Mme Frédérique MORIN-BIRONNEAU à la Mairie de Haute-Goulaine, datée du 19 mars 2021,

**Considérant** que la majorité des membres titulaires du conseil d'exploitation doivent être membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération,

**Considérant** que le Conseil Communautaire doit également veiller à ce que la composition du Conseil d'Exploitation représente la composition pluraliste du Conseil Communautaire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

**MODIFIE** les délégués de la Commune de Haute-Goulaine pour siéger au Conseil d'exploitation Transports et mobilité, comme suit :

- Titulaire : M. Fabrice CUCHOT (en lieu et place de Frédérique Morin-Bironneau)
- Suppléant : M. Philippe TIJOU (en lieu et place de Fabienne Colas)

**ACTUALISE** en conséquence la liste des délégués siégeant au conseil d'exploitation Transports et mobilité :

Commune	Délégué Titulaire	Délégué suppléant
Aigrefeuille-sur-Maine	Anne BUISSETTE	Stéphanie RUETSY
Boussay	Véronique NEAU-REDOIS	Rolande PUJET
Château-Thébaud	Alain BLAISE	Laurence LEHUCHER
Clisson	Jean-Pierre LANDREAU	Christophe BUTRUILLE
Gétigné	Karine GUIMBRETIERE	Florian GRIMBERGER
Gorges	Gaëtan BOURASSEAU	Christophe BEZIER
Haute-Goulaine	Fabrice CUCHOT	Philippe TIJOU
La Haye-Fouassière	Vanessa PAGEOT	Patrice CHOIMET
La Planche	Karine BOUSSONIERE	Virginie BATARD
Maisdon-sur-Sèvre	Virginie MERIEAU	Jean-Noël DUGAST
Monnières	Stéphane ENTEME	Hélène QUEMERE
Remouillé	Jérôme LETOURNEAU	Ophélie CONCY LAIR
Saint-Fiacre-sur-Maine	Vincent LHOPITAL	Adrien BEL
Saint-Hilaire-de-Clisson	Dominique VALTON	Sophie RIDEAU
Saint-Lumine-de-Clisson	Janik RIVIERE	Valérie DRAN
Vieillevigne	Catherine MORCEL	Vanessa BROCHARD

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

**Suffrages exprimés :**

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

## CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

## Séance du Conseil communautaire du 25 mai 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle****Délibération n°25.05.2021-10B****ADMINISTRATION GENERALE****OBJET – Désignation des représentants de Clisson Sèvre et Maine Agglo au sein du Comité syndical du Syndicat mixte Valor3e - modification****Nombre de membres :**

☞ En exercice : 50  
 ☞ Présents : 43  
 ☞ Représentés : 6  
 ☞ Votants : 49

**Date de la convocation :**

17 mai 2021

**Secrétaire de séance :**

M. Didier MEYER

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle Sèvre au complexe de la Margerie à GORGES, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

**Etaient présents :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	M. Jean-Guy CORNU, M. Dominique PIRMET
<b>BOUSSAY</b>	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
<b>CHATEAU-THEBAUD</b>	M. Alain BLAISE, Mme Valérie LECORNET
<b>CLISSON</b>	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
<b>GETIGNE</b>	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
<b>GORGES</b>	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU
<b>HAUTE-GOULAINÉ</b>	M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES, Mme Stéphanie MIRANDA, M. Albert SELOSSE
<b>LA HAYE-FOUASSIERE</b>	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT
<b>LA PLANCHE</b>	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
<b>MAISDON-SUR-SEVRE</b>	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
<b>MONNIERES</b>	M. Benoît COUTEAU, Mme Linda GABORIAU
<b>REMOUILLE</b>	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
<b>ST-FIACRE-SUR-MAINE</b>	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
<b>ST-HILAIRE-DE-CLISSON</b>	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
<b>ST-LUMINE-DE-CLISSON</b>	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
<b>VIEILLEVIGNE</b>	Mme Nelly SORIN, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

**Absents excusés et représentés :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	Mme Marielle JEANNEAU qui a donné procuration à Dominique Pirmet
<b>CHATEAU-THEBAUD</b>	M. Jean-Michel BOUSSONNIERE qui a donné procuration à Alain Blaise
<b>GORGES</b>	Mme Hélène BRAULT qui a donné procuration à Gaëtan Bourasseau, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier Meyer
<b>LA HAYE-FOUASSIERE</b>	Mme Agnès PARAGOT qui a donné procuration à Karine Guimbretière
<b>VIEILLEVIGNE</b>	M. Alain BOUCHER qui a donné procuration à Sophie Pacé

**Absents excusés :**

<b>AIGREFEUILLE-SUR-MAINE</b>	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
-------------------------------	-----------------------------

**ANNULE ET REMPLACE en raison d'une erreur matérielle****Délibération n °25.05.2021-10B****ADMINISTRATION GENERALE****OBJET – Désignation des représentants de Clisson Sèvre et Maine Agglo au sein du Comité syndical du Syndicat mixte Valor3e - modification****Rapporteur : M. Jean-Guy CORNU - Président****EXPOSE DES MOTIFS**

Le Syndicat mixte Valor3e est un syndicat mixte fermé composé des membres suivants :

- Communauté d'agglomération du Choletais
- Mauges Communauté
- Clisson Sèvre et Maine Agglo
- Communauté de communes Sèvre et Loire

Le syndicat exerce les compétences suivantes :

- Traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés
- Traitement des déchets recyclables issus des collectes sélectives

Le Conseil communautaire, en séance du 8 septembre 2020, a désigné les 5 délégués titulaires et les 3 délégués suppléants pour représenter la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au comité syndical du Syndicat Mixte Valor3e :

Titulaires		Suppléants	
Prénom et Nom	Commune	Prénom et Nom	Commune
M. Philippe BRETAUDEAU	Clisson	M. Dominique POILANE	Clisson
M. Claude HERVE	Maisdon-sur-Sèvre	Mme Marion BERNARD	Gétigné
M. Stéphane ENTEME	Monnières	M. Jean-François RAUD	Gorges
Mme Agnès PARAGOT	La Haye-Fouassière		
Mme Danièle GADAIS	St-Fiacre-sur-Maine		

Par courrier daté du 29 mars 2021, M. Claude HERVE a transmis au Syndicat mixte Valor3e sa lettre de démission du poste de délégué syndical et membre du bureau.

Il convient donc de désigner un nouveau délégué titulaire pour siéger au Syndicat mixte Valor3e, en remplacement de M. Claude Hervé.

Il est précisé, conformément à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales, que :

- « Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ».

**DELIBERATION**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-33, L. 5211-1, et L5711-1,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations de l'ex. Communauté de communes de la Vallée de Clisson, en date des 21 janvier 2003, 28 juin 2005 et 15 novembre 2005 relatives à son adhésion au Syndicat mixte Valor3e (dénommé au départ « Syndicat mixte d'études pour la valorisation et l'élimination des déchets (SMEVED) », et puis « Syndicat mixte pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers résiduels »),

**Considérant** la création de Clisson Sèvre et Maine Agglo au 1<sup>er</sup> janvier 2017, issue de la fusion des communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre Maine et Goulaine,

**VU** les statuts en vigueur du Syndicat mixte Valor3e,

**Considérant** que les statuts du Syndicat mixte Valor3e prévoient que le nombre de membres pour Clisson Sèvre et Maine Agglo au sein du comité syndical est de 5 sièges de délégués titulaires et 3 sièges de suppléants,

**VU** la délibération communautaire du 8 septembre 2020 relative à la désignation des représentants de Clisson Sèvre et Maine Agglo au comité syndical du Syndicat Mixte Valor3e,

**Considérant** l'accord unanime des conseillers communautaires pour ne pas procéder au scrutin secret,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

**DESIGNE** Mme Suzanne DESFORGES de la commune de Haute-Goulaine pour siéger en lieu et place de M. Claude Hervé, en qualité de délégué titulaire, au comité syndical du Syndicat mixte Valor3e.

**ACTUALISE** en conséquence la liste des représentants de Clisson Sèvre et Maine Agglo au comité syndical du Syndicat Mixte Valor3e comme suit :

Titulaires		Suppléants	
Prénom et Nom	Commune	Prénom et Nom	Commune
M. Philippe BRETAUDEAU	Clisson	M. Dominique POILANE	Clisson
Mme Suzanne DESFORGES	Haute-Goulaine	Mme Marion BERNARD	Gétigné
M. Stéphane ENTEME	Monnières	M. Jean-François RAUD	Gorges
Mme Agnès PARAGOT	La Haye-Fouassière		
Mme Danièle GADAIS	St-Fiacre-sur-Maine		

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

**Suffrages exprimés :**

**Voix pour : 49**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**